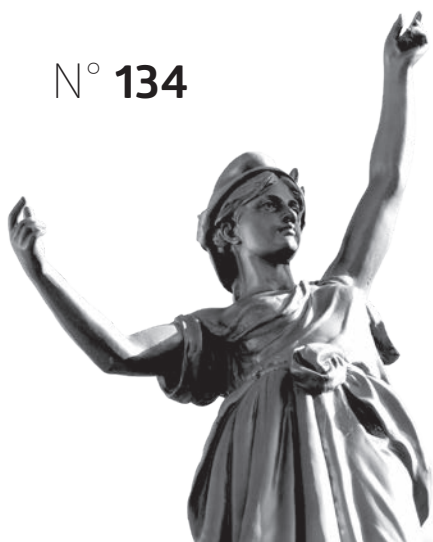


N° 134



L'Écho du Tescou



Bulletin municipal d'information | Octobre 2018



Sommaire

Le mot du Maire p 2
Comptes rendu des Conseil municipaux
13 juillet et 12 septembre 2018 p 3

Vie publique, sociale et économique

Rénovam p 10
La taxe de séjour des
hébergements saisonniers p 10
Les Sapeurs pompiers p 11
Actualités du CCAS p 12
Loto du CCAS p 13
La Friperie Itinérante p 13
Index des articles essentiels
de l'Echo du Tescou p 14
Loger un apprenti p 14
Commémoration de l'Armistice p 15
Localocaz.fr p 17
Moustique tigre p 18
Avis d'enquête publique p 20
Élagage sous les lignes électriques p 22
6^e soirée de l'économie p 23

Enfance

Table de ping pong p 25
La rentrée à Canta Grelh p 26
Permis piéton / Permis internet p 27
Le projet « salle des jeunes » p 28
Programme des activités
parents : enfants p 30

Culture

Des Juifs réfugiés ou cachés... p 31
Salvagnac - Une histoire... p 32
L'Eglise Notre Dame p 34
La paroisse communie p 35

Sports et loisirs

Forum des associations p 36
Le festival de la récup 2018 p 37
Les jardins partagés p 37
Lumen&Co p 38
Journée des aidants p 38
Âges Sans Frontières p 39

Vie pratique

Agenda des manifestations p 40
État Civil et infos utiles p 41

4^e de couverture : Projection Cinéma**L'Echo du Tescou n° 134**

Bulletin municipal de la Mairie de
Salvagnac - Parution trimestrielle
mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Directeur de publication

Bernard Miramond

Les membres du comité

Régine Added, Mireille Brunwasser,
Georgette Gambazza Frédérique
Massat, Antoinette Pradier et
Bernard Villaret

Avec la participation**des secrétaires de Mairie**

Nicole Lutsen et Christelle Torente

Ont contribué à ce numéro

Jean Lauzeral, Yannick Séguignes,
Yves Raymond

Mise en page

Tim Bastian

Chères concitoyennes, chers concitoyens,



Le revêtement de la Route Départementale n°2 qui traverse le village a été refait. Nous attendions ces travaux depuis déjà quelques années.

Les esprits chagrins ne retiendront de cette période que la gêne occasionnée à leur petit train-train quotidien, les autres ont reconnu la nécessité et la qualité du travail réalisé par les entreprises qui sont intervenues sur ce chantier.

Je tiens à remercier le Président du Conseil Départemental et ses services car ce sont près de 240 000.00 € qui ont été investis pour la réfection de cette voirie.

Face à l'obligation que nous avons de reprendre certaines bordures pour les trottoirs ou la canalisation des eaux pluviales, la commune a investi plus de 64 000.00 € afin de réduire la vitesse dans le village et de sécuriser le centre bourg pour les piétons et personnes à mobilité réduite – près de 30 000.00 € ont été consacrés à l'accessibilité des commerces et des services de santé ; il reste encore à faire pour la sécurisation des piétons et la qualité des espaces publics. Je tiens à rappeler que le stationnement des véhicules sur les trottoirs sauf autorisation spéciale est interdit...

La rentrée scolaire s'est bien passée. On constate une légère baisse des effectifs (165 élèves).

Nous avons profité de la venue de Paul SALVADOR, Président de la

Communauté d'Agglomération Gail-lac Graulhet à la séance du Conseil Municipal du 12 septembre pour lui rappeler l'urgence de certains travaux concernant l'école. Le message est bien passé puisqu'il a été acté la réfection des sols de deux classes et de la salle de motricité qui devraient être réalisés pendant les vacances de la Toussaint, la sécurisation des accès et la création d'un préau sont prévus dans une deuxième phase de travaux.

La restauration scolaire avec les circuits bio et locaux, la suite des travaux de l'espace culturel, la prise en compte de la médiathèque par la communauté d'agglomération, la voirie rurale, le terrain de sports et le lien avec les associations, le maintien et l'accompagnement du commerce local, l'urbanisation, l'assainissement, des services sociaux (efficaces et discrets) qui fonctionnent. Voilà la liste non exhaustive des prochains chantiers qui nous attendent.

Le lien entre toutes ces actions et les autres à venir : c'est l'implication de vos élus municipaux, partie prenante dans les commissions de l'agglomération, comme relais auprès d'associations ou directement sur le terrain. C'est aussi le vôtre, individuellement présents ou au sein de structures concernées par l'avenir de notre territoire.

Il s'agit d'un combat nécessaire contre l'égoïsme ambiant et le repli fataliste du chacun pour soi.

Bernard Miramond

Réunion du Conseil municipal du vendredi 13 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, vendredi treize juillet à 21h les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. MIRAMOND Bernard
M. LECOMTE Olivier
Mme LAGARRIGUE Christel
M. BALARAN Roland
Mme BRUNWASSE Mireille
M. VILLARET Bernard
Mme ADDED Régine
M. GERAUD Yves
Mme HUAN-JAUSSAUD Marie
Mme MASSAT Frédérique
M. RAYMOND Yves
M. BOULZE Bernard
M. SEGUIGNES Yannick

Procurations :

Mme PRADIER Antoinette
à M. RAYMOND Yves

Secrétaires de séance :

Mme Frédérique MASSAT
et M. Bernard VILLARET

PRÉALABLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2018 :
M. B. Boulze voudrait corriger le résultat du vote sur le budget lotissement : après vérification, les votes étaient bien ceux indiqués sur le compte-rendu
« Vote du budget primitif 2018
› Pour la commune : *adopté à l'unanimité*
› Pour l'assainissement : *adopté à l'unanimité*
› Pour le lotissement : *adopté à 10 voix contre 3 abstentions* »
Approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

1 | Vote des subventions à verser aux associations

La commission chargée des associations s'est réunie afin d'examiner les dossiers de demande de subvention. Mme R. Added se demande comment faire pour que les présidents d'association pensent à informer la mairie des changements de bureau et d'adresse afin de pouvoir les contacter. Un certain nombre d'associations n'ayant pas envoyé de dossier, la commission a répondu aux demandes en laissant une provision pour les retardataires.

Monsieur Boulze trouve que la présentation des demandes de subventions est une perte de temps.

Au final, après discussion, M. B. Miramond propose de répondre à l'intégralité des demandes de subvention faites à ce jour.

Total des subventions accordées : 18 300 euros

Budget prévu : 20 000 euros

M. O. Lecomte va essayer de se mettre en contact direct avec les responsables associatifs qu'il connaît, sachant par expérience combien il est difficile de suivre les dossiers administratifs dans la vie associative et pour palier à des non réponses.

M. B. Boulze demande à ce que soit noté que les pompiers auront leur subvention. Mme M. Brunwasser souhaite que la commission apporte des explications aux demandes de subventions en particulier lorsqu'il y a des augmentations significatives qui correspondent en général à un développement d'activités. Vox Musica par exemple : leur activité augmente d'année en année ainsi que le nombre de professeurs (nouveaux instruments enseignés), 7 salariés. ►

- Idem pour Lumen and Co : Organise des stages pour les enfants du village pendant les périodes de vacances scolaires.

Pour le club de basket, M. B. Miramond et M. Y. Raymond évoquent le fait que le club de Gaillac se serait séparé du club de Salvagnac qui doit donc se gérer seul avec une augmentation d'effectifs et de bons résultats.

La Bibliothèque : M. B. Miramond et M. B. Villaret précisent que la subvention ne sert qu'au fonctionnement de l'association.

Nouvelle association salvagnacoise « la Bobine » : doit faire ses preuves mais Mme R. Added précise qu'elle a déjà organisé une représentation cinématographique à Salvagnac en collaboration avec une association rabastinoise.

Pompiers : provision de 500 euros

OPI : provision de 300 euros mis au vote : **1 abstention**

M. O. Lecomte conclut que les subventions sont donc renouvelées sans tenir compte de l'avis de la commission.

Mme M. Huan pense au contraire que la discussion a été très intéressante, que la culture et la vie associative sont les seuls sujets importants qui restent dans la compétence municipale.

Mme M. Brunwasser rappelle l'importance pour la vie de la commune de notre tissu associatif.

2 | Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire etc...)

Le comité technique de la communauté d'agglomération (CA) a voté ce projet le 24 mai 2018. Il s'agit de la mise en place du versement des primes pour l'ensemble du personnel de la CA, l'IFSE et la CIA

IFSE : indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise est versée mensuellement, selon le groupe de fonctions occupées par l'agent.

CIA : Complément Indemnitaire Annuel, déterminée en fonction de l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Elle est facultative, comprise entre 0 et 100 %, versée en une fois annuellement.

Vote : 2 abstentions

3 | Procédure de consultation en vue de la réalisation d'un groupement de commandes « reliure et restauration : registres et actes »

Proposé par le centre de gestion à titre gracieux

Voté à l'unanimité

4 | Demande de remboursement anticipé d'un emprunt

Il s'agit du remboursement du prêt pour l'achat de l'immeuble ADAMI, actuellement le seul qui n'a pas pu être renégocié (3,58%) et qui court jusqu'en 2024. Frais de remboursement peu élevés.

Capital restant dû : 35486 euros

M. B. Boulze demande la comptabilité analytique sur tous les travaux réalisés sur l'immeuble.

Adopté

5 | Travaux de rénovation de la mairie

M. B. Miramond a demandé un devis à une architecte avec projet de restructuration intérieure des locaux de la mairie (demande de subventions). Ce projet n'est pas abouti et demande à être poursuivi.

Il va falloir consolider le plafond de la halle de la mairie. Il reste une deuxième phase de travaux à effectuer au Centre Culturel. Le gros œuvre est terminé à part le crépi extérieur et le chauffage. Devis en cours pour demande de subventions.

6 | FPIC (Fond de Péréquation Inter Communale) : mode de répartition choisi

En 2017 il s'élevait à 39 000 euros

En 2018 il s'élève à 30 000 euros

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 : Sourigous

La Communauté d'Agglomération est d'accord pour céder à la commune pour 1 euro symbolique le terrain avec l'enclos pour les chevaux derrière le lac des Sourigous

Adopté à l'unanimité

Projet de station-service : s'installerait devant « Pause Fermière » avec une aire de covoiturage.

Question sur la barrière du camping par M. Y. Raymond : appartient à la commune mais gérée par « Pause Fermière ». A revoir

Le gérant de la guinguette demande un bail de 3 ans : Mme M. Brunwasser attend le bilan de fin de saison.

2 : Lotissement

M. le maire a reçu une proposition par une nouvelle agence pour la commercialisation des terrains du lotissement sans exclusivité. 10 % d'honoraires.

Adopté à l'unanimité

3 : Toile de Dèze

La préfecture et la DRAC ont accordé 2 539 euros de subvention pour sa rénovation, soit 25 % du coût total
Le conseil départemental donnera sa réponse en septembre (35%),

Le conseil régional donnera sa réponse le 20 juillet (20%)
Resterait à charge 3 748 euros.

M. Y. Raymond propose de s'adresser à la Fondation de France pour se charger de faire appel aux dons afin de finaliser le financement de ce projet.

4 : Conservatoire de l'outillage

La Communauté d'Agglomération souhaite fermer le musée car ne peut plus en assurer l'entretien ni la mise aux normes de sécurité. Le contrat passé avec M. J. Farenc devrait être repris par le président de « Invincible Vigneron » à Broze (81). Le reste des dons sera mis à disposition des donateurs ou échangés avec d'autres musées.

La mairie de Salvagnac récupérera l'ensemble des locaux y compris le hangar

Adopté à l'unanimité

5 : Compteurs linky

La mairie reçoit des courriers d'opposants concernant la pose des compteurs linky.

M. B. Miramond informe que la totalité des délibérations faites par les maires dans le sens de ne pas imposer le changement de compteur sont rejetées par les préfetures (dernière en date, celle de Rabastens).

Il nous demande néanmoins de voter en faveur ou pas

d'une délibération pour que les habitants de la commune soient libres de leur choix de compteur.

Vote : 3 voix contre, 7 voix pour, 4 abstentions - Adopté

6 : Travaux

Le clocher de St Martin a des fuites et le mécanisme électrique pour la marche des cloches en pâtit.

Travaux à prévoir

7 : Entretien des voiries

M. R. Balaran a fait le tour des voiries avec le nouveau technicien de la CA. Il y aura des choix à faire car toutes les routes ne pourront pas être réparées (nombreux dégâts en raison des pluies). La Communauté d'Agglomération n'entretient plus les fossés, talus, accotements.

Traversée du village : M. R. Balaran a rencontré le responsable départemental. Les camions ne pourront plus emprunter la traversée du village mais devront passer sur la route Pelot. Le conseil départemental se charge de la signalétique.

Le mur du couvent va être terminé.

La plaque du monument aux morts doit être repositionnée
Devis en cours pour l'agrandissement des Resto du Cœur.
Les ateliers municipaux sont mis aux normes électriques.
La porte de l'église a été repeinte.

Les WC publics sont en fonctionnement, seront recrépis en même temps que le centre culturel.

École : les fuites ont été réparées par l'entreprise BEL-NOUE à la demande de la mairie sans attendre l'accord de la Communauté d'Agglomération. Les Algécos devraient être changés en 2019. La Communauté d'Agglomération n'a pas les fonds pour répondre à nos demandes de travaux, un préau notamment.

Salle Caravin Cachin : M. B. Villaret souhaite une rénovation rapide car il est prévu d'utiliser la salle pour le centenaire de la commémoration de l'armistice du 2 au 11 novembre 2018. Devis réalisés. M. Y. Séguignes rappelle qu'un chantier participatif pourrait permettre de réaliser ces travaux à moindre coût et fédérerait les associations qui utilisent régulièrement la salle.

TOUR DE TABLE

1 : M. B. Villaret référent TRIFYL

Est allé visiter l'usine et discuter avec un technicien :
Projet « biodéchets » avec un ramassage supplémentaire donc nouvelle poubelle ! ▶

► «LOCALOCCAZ» : Mise en place d'une plateforme numérique, accessible par www.localoccz.fr de recyclage sous forme d'échange de proximité entre particulier.

Poursuite de construction de projets autour du broyage de bois chez les particuliers.

Déchetterie de Salvagnac : début des travaux janvier 2019

2 : Mme M. Huan-Jaussaud nous informe qu'un essaim d'abeille s'est installé sur une fenêtre au 3^e étage de la cour du château.

3 : M. Y. Raymond informe qu'à l'occasion des journées du patrimoine les 15 et 16 septembre, l'église sera ouverte avec visite du trésor sacré.

5 : Mme F. Massat fait un résumé succinct du compte rendu du conseil d'administration de l'association Age Sans Frontière, rappelle que le loto du CCAS a lieu le lundi 6 août en plein air : tous les bénévoles sont les bienvenus.

Le chemin qui mène au lac des Sourigous devra être en-

tre tenu et balisé : M. R. Balaran indique qu'une haie va être plantée le long du chemin pour mieux le suivre. Initiative de la société de chasse.

6 : M. Y. Séguignes organise régulièrement des réunions sur différents thèmes d'économie sociale et solidaire. La dernière réunion en mai a permis à 6 porteurs de projets de rencontrer des représentants d'institutions publiques et privées qui ont pu répondre précisément à des questions très techniques. Il souligne qu'il n'existe pas à sa connaissance l'équivalent dans la région Toulouse-Albi. Tous les renseignements sous forme de plaquettes sont disponibles en mairie, M. Y. Séguignes est disponible pour répondre aux demandes de renseignements.

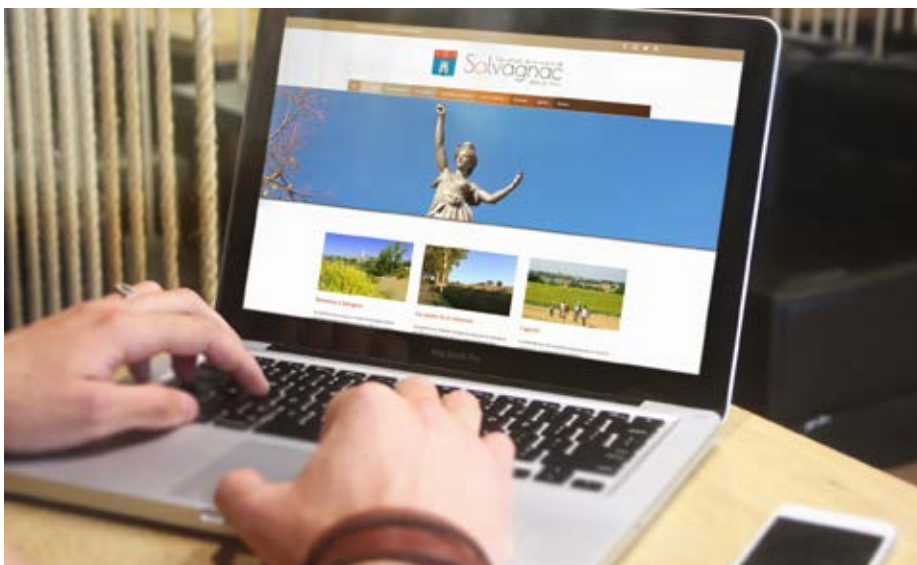
Prochaine réunion en novembre

M. le Maire lève la séance à 23h10

SITE INTERNET DE SALVAGNAC www.salvagnac.fr

Une adresse à retenir :

Vous pouvez retrouver un grand nombre de publications de l'Écho du Tescou dont les derniers numéros **EN COULEUR** sur le site internet de la mairie ainsi qu'une foule de renseignements utiles sur la vie du village, la vie associative, les manifestations culturelles ou sportives au sein du village !



Réunion du Conseil municipal

du vendredi 12 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, mercredi 12 septembre 2018 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. MIRAMOND Bernard
M. LECOMTE Olivier
Mme LAGARRIGUE Christel
M. BALARAN Roland
Mme BRUNWASSER Mireille
M. VILLARET Bernard
Mme ADDED Régine
M. GERAUD Yves
Mme HUAN-JAUSSAUD Marie
Mme MASSAT Frédérique
M. SEGUIGNES Yannick
Mme PRADIER Antoinette

Étaient absents :

Mme GERMAT Candy
M. BOULZE Bernard
M. RAYMOND Yves

Procurations :

M. Boulze Bernard
à Mme PRADIER Antoinette.
M. Raymond Yves également mais une seule procuration recevable

Secrétaires de séance :

Mme Frédérique MASSAT
et M. Bernard VILLARET

PRÉALABLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 juillet 2018 :
Approuvé à l'unanimité

La première partie du conseil municipal commencera par l'intervention de M. Paul Salvador, président de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, afin d'échanger entre élus. Les points importants seront repris dans le compte rendu du conseil municipal et des questions afférentes à cette discussion.

DELIBERATIONS

1 | Vente du cabinet dentaire

Le Dr Nicolas Cormenier est prêt à acheter le bâtiment dans lequel il exerce depuis moins d'un an pour un montant de 83 610 euros.

La commune reste propriétaire d'un couloir allant de la cour intérieure à la salle du billard.

Le montant des travaux effectués par la mairie a été intégré au prix de vente.
Voté à l'unanimité.

2 | Achat du commerce « allées Jean Jaurès »

La notaire a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner un commerce sur les allées Jean Jaurès. Le bien est estimé à 96 000 euros sans la licence.

Le projet de la mairie étant de poursuivre sa politique de maintien des commerces au cœur du village, Monsieur le Maire propose d'appliquer le droit de préemption pour que la commune se porte acquéreuse de ce commerce.

Voté à l'unanimité

3 | Location de l'ancien Poids Public rue du Dr F. Gary.

Le locataire de la maison en face de ce bâtiment public souhaite le louer à la mairie.

M. le maire pense qu'il pourrait être utile au service technique ou tout autre projet éventuel.

A l'unanimité, il est décidé de ne pas louer ce bâtiment.



4 | Proposition d'avenant à la convention au service de médecine préventive à effet au 1 juillet 2018.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine de Prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn. Cet avenant ayant pour effet à compter du 1er juillet 2018 de mettre à jour les prestations du Service prévention auxquelles la qualité d'adhérent au service de médecin ouvre droit. Un devis nous sera établi sur lequel sera précisé le nombre de jours d'intervention nécessaires incluant la préparation et la restitution de celle-ci.

Adopté à l'unanimité

5 | Point sur la rentrée scolaire

165 élèves répartis en classes de 24 à 25

La commune a réalisé tous les travaux prévus, par contre nous sommes en attente de ceux relevant de la compétence de la communauté d'agglomération. Cela fait 3 ans que nous attendons la construction d'un préau (0,70m² par enfant actuellement), d'une salle des maîtres, de toilettes en nombre suffisant, de revêtements de sols, de toute la sécurisation de l'école. Il faut également changer des algécos, la porte vitrée des maternelles et réaliser différents aménagements de menuiserie notamment...

M. Paul Salvador, présent en première partie de ce conseil municipal avec Mme Marion Duclot, Directrice de cabinet, s'engage à démarrer les gros chantiers d'ici la fin du mandat (18 mois). Il tient à s'excuser devant les parents d'élèves de ce manque de réactivité qu'il explique par la lourdeur de la mise en route administrative, la structuration de cette deuxième fusion. Il leur propose non pas de répondre ce soir à leurs questions mais de prendre un rendez-vous à la communauté d'agglomération avec le vice-président chargé des écoles.

Deux algécos vont être remplacés pendant les vacances de la Toussaint.

La sécurisation de l'école est prévue prochainement.

Des barnums seront installés dans la cour début décembre dans l'attente du préau.

Mme M. Brunwasser indique que l'enveloppe accordée à l'école pour les petites dépenses de fonctionnement est dérisoire et qu'elle n'a pas permis le changement du revête-

ment de sol de 2 classes, solution préconisée par la mairie pour lutter définitivement contre les puces de plancher. La communauté d'agglomération a opté pour une solution provisoire et moins onéreuse : une entreprise est venue traiter. Mme M. Brunwasser rappelle qu'en 1 an de Communauté de communes VGPS et presque 2 ans de communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, les acquisitions se résument à : une armoire positive, du matériel informatique acheté sans concertation avec les enseignants, 4 climats (canicule oblige) et 5 bancs pour la cour. Un net recul par rapport à la situation antérieure.

Nous notons que les impayés de cantine augmentent considérablement ce qui nous inquiète car rien ne semble prévu par la communauté d'agglomération pour proposer une aide sociale aux familles en difficultés comme nous pouvions le faire quand nous en avions la compétence.

Cantine de Salvagnac : M. B. Miramond est chargé de la compétence restauration scolaire à la communauté d'agglomération. C'est un vaste chantier à mettre en œuvre qui passera par une phase d'écoles pilotes avec comme objectif : des repas sains, équilibrés et savoureux, respectueux du besoin des enfants, dans un cadre adapté, à un prix juste et raisonnable, et des cantines inscrites dans le paysage social et économique.

Les points positifs : la communauté d'agglomération a fait le choix de la semaine à 4 jours et demi, de poursuivre les NAPS qui fonctionnent bien.

6 | Présentation du rapport SIAEP de la moyenne vallée du Tarn

Les conseillers municipaux ont reçu un exemplaire de ce rapport sur l'eau 2017.

La nouvelle usine sera opérationnelle début octobre 2018. Un regroupement syndical est prévu pour la gestion de l'eau au niveau de la communauté d'agglomération en 2020 comme stipulé par la loi NOTRe.

7 | Point sur les travaux

La réfection de la départementale traversant le village démarre le 17 septembre de panneau à panneau.

Les frais de réhausse des regards sont supportés par la commune.

Au préalable, la commune a pu travailler sur les trottoirs et l'accès à mobilité réduite devant les commerces.

Une réflexion va être menée sur le stationnement au centre du village.

M. R. Balaran a interpellé M. P. Salvador sur le fait que la communauté d'agglomération ne prenne plus en charge les accotements et les fossés, seulement la bande de roulement et pose la question : qui est responsable en cas d'éboulement ou effondrement de la route ?

M. P. Salvador rend compte de la décision d'avoir laissé la responsabilité des épaveuses aux communes et de conserver la possibilité de maintenir les contrats avec les entreprises locales.

M. R. Balaran demande la classification de la voirie Pelot en départementale et l'interdiction de la traversée du village aux camions.

8 | Vente de terrain du lotissement

Vente de terrain « Lot n°5 » du lotissement pour un montant de 25 870 €. M. le maire doit signer la vente chez la Notaire dans les prochains jours.

QUESTIONS DIVERSES

1 : Mme M. Huan constate que le problème des crottes de chien s'améliore grâce aux canisettes. Ça marche !

2 : Mme R. Added fait le bilan du forum des associations. Il s'est bien passé et la soirée a été très appréciée. Des points d'organisation restent à améliorer.

3 : Mme M. Brunwasser remercie les membres du conseil municipal qui ont œuvré cet été pour rénover la future salle des jeunes dans l'enceinte de la mairie. Une association de parents et d'enfants va se monter pour en gérer le fonctionnement.

Un grand merci à celles qui en ont profité pour faire un grand ménage dans la mairie, en particulier la salle des archives.

Annonce de la réunion zéro phyto jeudi 14 septembre

4 : M. B. Villaret annonce que le jardin partagé de la Péchique est prêt !

Il interpelle M. P. Salvador sur l'intérêt du travail des bénévoles en bibliothèques en les différenciant des médiathèques avec personnel salariés.

M. P. Salvador confirme et reste vigilant au respect de leurs engagements.

5/ Mme C. Lagarrigue : le Vival a demandé que l'on place une balustrade pour éviter les chutes autour du magasin. M. R. Balaran annonce que c'est en cours de réalisation.

6/ Mme A. Pradier a eu des réclamations concernant l'accès handicapé à l'église de Salvagnac et apporte un document pour l'achat de rails amovibles pour fauteuils roulants.

Elle évoque l'accès difficile à la rue du Soleilhat : le terrain nécessaire à l'élargissement du virage vient d'être acheté et les travaux sont prévus.

M. le Maire lève la séance à ooh.



VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Rénovam

Le service territorial pour la rénovation énergétique de votre logement

Avez-vous passé un hiver confortable ou frissonnant ? Combien vous ont coûté vos dépenses d'énergie ? De quelles améliorations thermiques aurait besoin la maison ? Mis en place depuis un an et demi par Gaillac-Graulhet Agglomération, le dispositif Rénovam a déjà reçu plus de 600 ménages du territoire pour leur apporter conseils techniques et financiers, et les aider à faire de leur projet de rénovation une réussite !

État des lieux du logement, conseils sur les travaux à réaliser, analyse financière personnalisée et accompagnement aux démarches de demande de subventions... Rénovam vous accompagne à chaque étape et vous aide à y voir plus clair.

Dernière actualité de RÉNOVAM : la Communauté d'Agglomération double désormais la prime pour tout béné-



ficiaire de l'éco-chèque Région. La subvention passe de 1500€ à 3000€ pour les propriétaires occupants (sous conditions d'obtention de l'éco-chèque).

Juste avant l'hiver, c'est le bon moment pour y penser !

N'hésitez pas à contacter la plateforme Rénovam pour toute question sur votre projet :

05 63 60 16 80

renovam-renovation-energetique.fr

Évolutions concernant les déclarations en mairie et la taxe de séjour des hébergements saisonniers

La loi des finances 2018 modifie les règles concernant la taxe de séjour et l'enregistrement des hébergements saisonniers en mairie (ces règles seront applicables dès le 1^{er} janvier 2019) :

- › Les plate-formes de réservation en ligne collecteront la taxe de séjour pour le compte de la collectivité Gaillac Graulhet Agglomération (Airbnb la collecte depuis le 1^{er} juillet 2018).
- › Ces plate-formes devront afficher un numéro d'enregistrement pour chacune des annonces en ligne de locations saisonnières.

Un bien = un numéro d'enregistrement.

Jusque-là, un hébergeur du territoire de Gaillac Graulhet Agglomération, doit se déclarer en mairie à l'aide du document Cerfa N° 14004*03 ou N°13566*02.

Désormais, si vous louez un hébergement touristique ou une partie de votre hébergement sur des plate-formes comme par exemple, Airbnb, Homelidays, Abritel ou même Gîtes de

France ou Clévacances.... vous devrez vous connecter pour obtenir un numéro d'enregistrement délivré par la mairie.

Sans ce numéro d'enregistrement, vous ne pourrez plus paraître sur ces plate-formes de réservation en ligne.

Un outil en ligne sera bientôt mis en place afin de faciliter cette demande de numéro d'enregistrement, cette démarche en ligne pourra se faire directement de chez vous. Pour information, les représentants de l'office de tourisme ont rendez-vous avec Monsieur le secrétaire Général de la Préfecture du Tarn le 10 Septembre pour lui remettre les courriers des 61 communes et lui expliquer cette demande.

Pour toutes informations ou questions, contactez

Marion Martin, l'animatrice Taxe de séjour : 05 63 57 75 54

Office de Tourisme Bastides et Vignoble du Gaillac

Técou BP 80133 - 81604 Gaillac Cedex - 0 805 400 828

<https://gaillacbastides.taxesejour.fr>

www.tourisme-vignoble-bastides.com

Les Sapeurs pompiers de Salvagnac : Des habitants au service de leurs concitoyens !

Les sapeurs pompiers du centre de secours de Salvagnac accueillent dimanche 30 septembre, les visiteurs à l'occasion d'une journée portes-ouvertes destinée à faire leur connaissance et découvrir leurs moyens et leurs missions. Placés sous le commandement du lieutenant Bruno Clergue et de son adjoint, le sergent chef Arnaud Mathieu, les treize sapeurs pompiers bénévoles du centre assurent 24 heures sur 24 les missions de secours et assistance aux habitants des huit communes défendues par le centre ainsi qu'à toute personne accidentée ou victime d'un sinistre sur ce même territoire. Au cours de la journée, enfants comme adultes, ont pu visiter le centre de secours et ses différents moyens mobiles, assister à des manœuvres, manipuler les lances à incendie ou encore s'initier ou se recycler aux gestes de premiers secours.



C'était l'occasion pour beaucoup de venir à la rencontre des hommes et des femmes, tous volontaires, qui en plus de leur activité professionnelle et de leur vie privée, interviennent au service de la sécurité des habitants tout au long de l'année. L'occasion aussi de se renseigner sur l'engage-



ment de sapeur pompier, accessible aux hommes et aux femmes entre 17 et 55 ans, pour lequel le centre de secours recherche des volontaires afin de pouvoir continuer à assurer les secours et intervenir dans les meilleurs délais. Il faut en effet être conscient que les centres de secours ruraux, armés par des volontaires, sont des structures essentielles à la rapidité des interventions sur les territoires éloignés des centres urbains situés souvent au delà d'une demi-heure, voire plus d'un lieu de sinistre. Organisée en pendant du congrès national des sapeurs pompiers 2018 qui s'est tenu à Bourg en Bresse dans l'Ain du 26 au 29 septembre, la manifestation se déroulait en présence du Commandant Lamadon-Périe Sébastien, responsable du groupement Ouest du Service Départemental d'Incendie et de Secours. En préambule au verre de l'amitié qui réunissait tout le monde en milieu de journée, Bernard

Miramond, maire de Salvagnac, lui-même ancien pompier volontaire et membre du conseil d'administration du SDIS du Tarn, remerciait toute l'équipe dirigée par Bruno Clergue pour le travail qu'ils réalisent tout au long de l'année. Il rappelait qu'il y a quelques années l'effectif du centre de Salvagnac était monté jusqu'à 24 pompiers volontaires et insistait sur la nécessité de renforcer l'effectif actuel pour éviter une fermeture du centre qui serait le résultat de critères techniques et administratifs appliqués à un effectif insuffisant. En mesurant ce qu'une telle fermeture représenterait en délais d'intervention on prend conscience de l'impact positif, aux plans social et humain, d'une telle structure dans les petites communes rurales comme Salvagnac et ses voisines.

Contact du Service Départemental Incendie et Secours : www.sdis81.fr

Yves Raymond

Centre de Secours de Salvagnac

Données statistiques annuelles
au 3 octobre 2018

Effectif CIS : 13 sapeurs pompiers

168 interventions :

- > 120 en secours à personne et secours routier
- > 48 pour incendies et opérations diverses



Actualités du CCAS

Santé et prévention

Un rendez-vous chez le dentiste offert aux jeunes de 21 et 24 ans

Le programme M'T dents s'adresse désormais aux jeunes de 21 et 24 ans. Ce rendez-vous bucco-dentaire pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie leur permet de s'approprier ou de conserver les bons réflexes à un âge où la santé dentaire est parfois négligée. Ce sont ainsi 1,5 million de jeunes adultes qui seront invités cette année à ce nouveau rendez-vous gratuit de prévention.

Étudiants : mieux se soigner grâce à une protection maladie plus simple et gratuite

À la rentrée 2018, la protection maladie des étudiants est simplifiée et la cotisation pour l'inscription à la Sécurité sociale est supprimée. Les nouveaux étudiants restent affiliés à leur régime de sécurité sociale actuel, généralement celui de leurs parents. Ceux qui, en 2017-2018, étaient déjà étudiants et inscrits à une mutuelle étudiante resteront rattachés à celle-ci pour encore un an avant de rejoindre automatiquement le régime général à la rentrée 2019.

Paroles de femmes

Une association pour toutes les femmes
8 rue de la madeleine - 81600 Gaillac
parolesdefemmes81@gmail.com
09 51 87 31 70

Les substituts nicotiniques mieux remboursés

Responsable de plus de 73 000 décès par an, le tabac constitue la première cause de mortalité évitable. Pourtant, sur les 13 millions de fumeurs quotidiens, la majorité (60 %) souhaite arrêter. Pour aider les fumeurs dans leur sevrage, la prise en charge des traitements nicotiniques de substitution (TNS) passe du forfait au remboursement classique. Depuis 2007, les TNS (patchs, gommes, pastilles, inhalateurs...) sont pris en charge sur prescription dans la limite d'un forfait de 150 euros maximum par an et par personne. Désormais, ils seront progressivement remboursés à 65 % comme d'autres médicaments remboursables, sur prescription. C'est déjà le cas depuis quelques mois pour une gamme de gommes à mâcher et une gamme de patchs

Garde d'enfant en dehors des horaires classiques

L'association AADPR, conventionnée par la Caisse d'Allocation Familiale du Tarn et la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, intervient au domicile des familles pour la garde d'enfants.

Sa mission s'inscrit en complément d'un mode de garde existant qui ne couvrirait pas tous les besoins des familles.

› En complément des assistantes maternelles, plus tôt, plus tard,

› Elle peut venir compléter un temps partiel accordé par la crèche (sur des journées ou demi-journées)

Elle peut intervenir en cas de besoin ponctuel dans la cadre d'un retour à l'emploi, d'un stage, d'une formation...

La CAF du Tarn et la Communauté d'Agglomération (sur son territoire) participent

financièrement. Un très léger reste à charge subsiste.

Les salariées intervenantes auprès de jeunes enfants sont diplômées, formées et / ou expérimentées.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

En dehors de ces horaires, sur RDV.

Béatrice HEMON - Directrice

Association AADPR (Aide et Assistance à Domicile en Pays Rabastinois) - 4 rue Elie Aymeric - 81 800 Rabastens
05 63 40 62 62

Services proposés :

- Un lieu d'écoute
- Un accompagnement social et juridique personnalisé
- Un soutien psychologique
- Un accompagnement spécifique pour les demandes administratives, le logement et l'emploi
- Un suivi thérapeutique de vos enfants ayant été exposés aux violences
- Une orientation

Une prise en charge globale des situations

Paroles de femmes

Venez pour :

- Rompres la solitude, se ressourcer, être aidées en cas de difficulté ou de violences, partager vos expériences, reprendre confiance en soi...
- Que vous veniez régulièrement, de temps en temps ou pour la première fois, vous êtes... toutes les bienvenues !

PERMANENCES

* Pour les personnes à mobilité réduite, accueil aux rendez-vous à l'Éclaircie sociale Les Miroirs de Gaillac

	GAILLAC	LEZUR	GAULHET
Lundi	10h00 à 12h00 8 rue de la Madeleine	Maison de l'Éclaircie sociale 10 rue de la République du mardi au jeudi de 10h à 12h	Maison de l'Éclaircie sociale 10 rue de la République du mardi au jeudi de 10h à 12h
Mardi	10h00 à 12h00 8 rue de la Madeleine		
Mercredi	10h00 à 12h00 8 rue de la Madeleine		
Jeudi	10h00 à 12h00 8 rue de la Madeleine		
Vendredi	10h00 à 12h00 8 rue de la Madeleine		

Des ateliers collectifs :

- **Groupes de parole :** Confiance en soi - Soutien et expression - Violences (une fois par mois de 14h à 16h)
- **Ateliers d'écriture :** (mardi une fois par mois de 14h à 16h)
- **Rencontres à thème :** (lundi une fois par mois de 14h à 16h)
- **Ateliers d'art thérapie pour les femmes :** (mardi une fois par semaine de 13h30 à 15h30)
- **Ateliers d'art thérapie pour les enfants :** (mardi une fois par semaine de 13h30 à 15h30)
- **Ateliers cuisine :** (lundi une fois par mois de 14h à 17h)
- **Ateliers de création :** (samedi, répétitions de septembre à mai, jours non définis)
- **Ateliers de self-défense :** « Femmes de CHI », réflexes la nuit et la violence. (samedi une fois par mois de 14h à 17h à la MAC de Gaillac, inscription préalable obligatoire)
- **Permanence d'écoute collective :** (lundi une fois par mois de 13h30 à 15h30)
- **Permanence du Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles :** (lundi une fois par mois de 10h à 12h sur RDV)

TOUS LES SERVICES DE L'ASSOCIATION SONT GRATUITS (à l'exception de l'atelier self-défense animé par l'association FAIRE FACE)

Loto du CCAS

Cette année encore, le loto du CCAS a remporté un vif succès. Un temps idéal pour un loto en plein air ! Une soirée douce et chaude sans un souffle de vent...

Plus de 300 personnes étaient au rendez-vous pour tenter leur chance et remporter un des nombreux lots d'été.



Le CCAS remercie tous les participants ainsi que tous les donateurs qui ont contribué à la réussite de cette soirée et l'Amicale du 3e Age qui a porté l'organisation avec l'aide des membres du CCAS.

Nous n'oublions pas, M. et Mme MOULIS pour le prêt de la remorque qui depuis plusieurs années nous sert de podium et le Comité des Fêtes qui a tenu la buvette et a offert la recette de la soirée.

Tous se sont impliqués pour que cette soirée soit une réussite : recherche de donateurs, installation sur les allées, confection de pâtisseries...

Grâce à cette mobilisation, le bénéfice est de 2541 € ce qui permet d'assurer un fonds d'urgence d'aide sociale, les colis de Noël pour nos anciens de 80 ans et plus, ainsi qu'une promenade en calèche en compagnie du Père Noël pour les plus jeunes le jour du marché de Noël qui cette année aura lieu le 16 Décembre.

Georgette Gambazza

La Friperie Itinérante Familles Rurales

s'installe à Salvagnac chaque 2^e mercredi du mois à partir du 12 septembre

La Friperie Itinérante Familles Rurales est animée par deux travailleurs sociaux qui, chaque mois, vont à la rencontre du public dans plusieurs villages ruraux du Tarn en proposant à la fois un espace d'écoute, d'informations et d'accompagnement ouvert à chacun et un service de vêtements d'occasion à petits prix pour toute la famille. A partir du mois de septembre 2018, La Friperie Itinérante sera présente sur la commune de Salvagnac les 2^{èmes} mercredis du mois sur la place du marché.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour passer un moment, discuter, boire un café, faire des affaires en trouvant des vêtements à petits prix... Vous pouvez aussi participer à cette action en nous apportant des affaires que vous ne mettez plus... Nadège et Christel seront à votre écoute et vous accueilleront avec plaisir et convivialité !



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Fédération Familles Rurales
7 boulevard Paul Bodin - 81000 Albi - 05 63 54 15 44.

Index des articles essentiels de l'Echo du Tescou à partir du n° 120 consultables sur le site de la mairie www.salvagnac.fr

VIE PUBLIQUE

Fusion des communautés de commune
..... #129 p.16

La charte de voisinage en milieu rural
..... #120 p.17

Brûlage des déchets verts,
nouvelle réglementation #121 p.14
› Un broyeur de bois en associatif #122 p.12 #124
p.20 #126 p.15

› Emploi du feu ou écobuage #123 p.15
› Broyage et déchets verts #133 p.29

Règlement stationnement Handicapés
..... #123 p.15

Aides pour l'assainissement individuel
..... #124 p.17 #EDT 129 p.11

Aide à la rénovation #129 p.10

Abandon de détritus sur la voie publique
..... #124 p.18

Nuisances sonores, réglementation #131 p.11

Haies et arbres en voisinage #126 p.18

Gestion des Berges #132 p.14

Chronique de jardins (taille des fruitiers)
..... #127 p.33

Borne de recharge pour véhicules électriques
..... #130 p.11

Procuration électorale #130 p.15

Comment passer votre info événement #131

AIDE À LA PARENTALITÉ :

Le jeu #121 p.18

Paroles d'Ado sur le sommeil et le rêve
..... #122 p.18

Vive le père Noël #123 p.20

Faire face à la violence fondamentale
de l'être humain #124 p.25

Première rentrée #125 p.9

Du fraternel à la Fraternité #127 p.20

Rythmes scolaires #132 p.19

VIE SOCIALE

Conférence « ALZHEIMER, les aidants
aux portes de la souffrance » #125 p.14

Action collective de prévention de la perte
d'autonomie des personnes âgées #130 p.26

SOIRÉES ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :

Finances solidaires #126 p.19

Entreprendre en coopérative #127 p.26

Coopérer pour entreprendre #128 p.11

Des ressources pour faire avancer
son association #130 p.12

Salvagnac, un soutien aux initiatives
économiques pour le développement #131 p.13

Pour accompagner la création d'entreprise
..... #132 p.11 #133 p.18

LA PAGE DU PATRIMOINE

la chapelle de la Bouysse #120 p.26

Les croix des chemins #122 p.22

Le chêne de la Péchique #123 p.25

Le château d'eau des Barrières #124 p.21

La Vierge au serpent #125 p.13

Pierre Darios Paysan Sculpteur
..... #126 p.17 et p.22

ARTICLES DE JEAN LAUZERAL

Les inondations du Tescou #122 p.23 #123 p.26

Lettre à Gaspard François Legendre #124 p.27

Salvagnac terre d'asile #127 p.30

Raimond VII comte de Toulouse #129 p.21

Loger un apprenti

Un appel est lancé pour l'accueil de jeunes apprentis mineurs ou jeunes adultes, en formation par alternance sur le village. Nous recherchons des familles salvagnacoises qui pourraient les héberger dans de bonnes conditions en étant rémunérées, pour permettre aux ar-

tisans (ou autre métier) de notre village de les former en leur évitant le temps et le coût du transport.

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter le secrétariat de la mairie.



Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

Réunion publique salle Caraven Cachin le jeudi 11 octobre 2018 à 20h30

Voici 100 ans se terminait la Grande Guerre, la Der des Der !!! celle qui ne devait plus se produire...

Des millions de morts, encore plus de blessés, des invalides, des déracinés, des familles détruites, sans parler des dommages matériels. Il n'y a plus de survivants parmi nos poilus. La souffrance a été terrible dans les tranchées. La bravoure a côtoyé le désespoir et la peur viscérale sous les obus.

La Municipalité a décidé de commémorer la cessation des hostilités et le courage des soldats par une série d'événements et de manifestations entre le vendredi 02 novembre et le dimanche 11 novembre 2018. Un appel a été lancé à toutes les associations et aux volontaires qui souhaitent y participer. Des réunions ont permis de dégager quelques projets qu'il reste à finaliser :

Film-débat, chorales, intervention des enfants, expositions de photos et d'objets provenant des tranchées, lettres et cartes postales des soldats mais également des familles, des témoignages de la vie dans nos campagnes pendant cette période et en suivant, présentation historique des affrontements et surtout des configurations politiques et écono-

miques des belligérants avant le conflit, livres et ouvrages divers, discussions et débats divers.

Cette commémoration doit être l'occasion de célébrer nos martyrs qui ont péri pour sauver notre liberté, mais également nous interroger sur l'origine des guerres, sur la bonne foi des « casques à pointe » d'en face ; étaient-ils si différents des nôtres ? Quelles motivations les ont eux-aussi poussés à la férocité ? et à la souffrance ? Qu'en est-il de notre situation actuelle ? A-t-on des raisons de craindre un conflit ? Doit-on s'y préparer et comment ?

Le 11 novembre après-midi, la fanfare des pompiers du Tarn accompagnera le dépôt de la gerbe au Monument aux Morts et produira un concert place de la Mairie.

Si vous avez des documents ou des témoignages venez nous les présenter à cette réunion ou contactez la mairie

05 63 33 50 18

mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Bernard Villaret

06 86 79 87 72

coordinateur de la commémoration

Programme de la commémoration de l'Armistice à Salvagnac

du 03 novembre au 11 novembre 2018

Du 2 au 30 novembre dans les locaux de la mairie

Exposition «Putain de guerre» de J. Tardi et JP Verney produite par les éditions Casterman

Samedi 03 novembre | 11h00 | Locaux de la mairie

Inauguration de l'expo

«Putain de guerre» suivi d'un apéritif

Samedi 03 novembre | 15h30 | Locaux de la mairie

Visite gratuite commentée de l'expo

Dimanche 04 novembre | 15h30 | Salle Caravin Cachin

Conférence-historique

Les causes : géopolitique en Europe et dans le monde de 1914, industrie, empires coloniaux...

Le déroulement de la guerre : les forces en présence, les affrontements principaux (cartes, chronologie)

Les conséquences : les traités, les relations internationales, la SDN... Présentation et animation par Colette et Nathalie Deleris – discussions débat

Vendredi 09 novembre | 20h00 | Salle Caravin Cachin

Film-débat

Cyril Maddalena présentera en ouverture un court métrage nominé aux Césars : « *Lettres de femmes* » de A. Zanolello concernant cette période.

Film principal « *Joyeux Noël* » de Christian Carion retraçant une trêve (non autorisée) à Noël 1914 et un match de foot entre les Français et les allemands, leur relations et les suites données par les autorités des deux côtés.

Projection par Lumen & Co.

Le débat fera suite à ces projections

Samedi 10 novembre | 15h30 | Salle Caravin Cachin

Salvagnac dans la guerre

En objet, photos, cartes postales ou simplement en quatre lignes, tous les Salvagnacois et tous les visiteurs sont invités à présenter les souvenirs de famille de cette période.

Une compilation des témoignages (qui pourront rester anonymes) sera effectuée et déposée en mairie pour conserver le souvenir pour les générations futures.

Dimanche 11 novembre | 15h30 | Halle de la Mairie

Poèmes avec accompagnement musical par la chorale de Vox Musica

suivis de

Chants et textes tirés de la liste proposée par le rectorat par les enfants de l'école

Dimanche 11 novembre | 10h30 - 12h00 | café-gâteau offert

Brunch lecture

La Bibliothèque Municipale organise son brunch-lecture mensuel (2ème dimanche) à la salle Caraven Cachin.

Toute personne, Salvagnacoise ou non – adhérente à la bibliothèque ou non, est invitée à lire un livre sur la guerre de 14/18 et à venir en parler en table ronde et/ou en lire quelques lignes ou simplement écouter.

Dimanche 11 novembre | 17h00 | Monuments aux Morts place de la Victoire

Dépôt de gerbe

Départ de la place de la Mairie du cortège mené par la FANFARE DES POMPIERS DU TARN au Monument aux Morts place de la Victoire.

Cérémonie aux morts, Discours Officiels, dépôt de gerbes, Sonneries officielles et Hymne National

En présence des corps constitués et des officiels

Dimanche 11 novembre | jusqu'à 19h00 | Halle de la Mairie

Clôture de cérémonie

Retour en FANFARE sous la Halle de la Mairie

Sonnerie de la Fanfare des Pompiers et pot de l'amitié et du Souvenir

Dimanche 11 novembre | 14h00 | Église Notre Dame de Salvagnac

Cérémonie religieuse

Cérémonie religieuse à la mémoire des morts

Suivie de chants par la Chorale (adultes) de Salvagnac : CHORALIA

Bernard VILLARET

Donner, partager, vendre, avec localoccaz.fr

Une maison à vider, des placards à désencombrer : vous pouvez choisir de donner ou de vendre les objets et matériaux dont vous n'avez plus l'utilité, pour qu'ils trouvent une deuxième vie.

Le nouveau site www.localoccaz.fr a été créé pour cela.

Le troc, le don ou le marché d'occasion sont de bonnes solutions pour éviter que tout ceci ne finisse en déchetterie. Il est possible de réduire jusqu'à 13 kg les déchets produits par personne et par an. Et surtout, de **faire bénéficier à d'autres de ce dont nous n'avons plus besoin**.

Pour faciliter le don, le partage et la vente d'occasion à petits prix (- de 50 euros), Trifyl, ses 15 collectivités adhérentes, la Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois et le SMICTOM de Lavaur, soit plus de **400 communes du Tarn, de la Haute Garonne et de l'Hérault**, ont développé la plate forme localoccaz.fr pour créer un **réseau de partage entre voisins**. Ce réseau intègre également les **acteurs de l'économie sociale et solidaire**, les associations locales de la récupération, de la réutilisation et de la réparation qui peuvent accueillir des objets par ce biais.

Les objets cassés sont également les bienvenus sur localoccaz.fr. Ils peuvent tout autant être donnés ou vendus. Des bricoleurs seront peut-être intéressés, pour l'objet ou pour ses pièces.

Vous pouvez aussi choisir de faire réparer vos objets pour vous-même. La réparation, aujourd'hui méconnue ou délaissée pâtit de nombreuses idées reçues. Les biens et les équipements sont souvent jetés avant d'avoir été examinés par un artisan réparateur. Pourtant, faire appel au savoir-faire et à la compétence de spécialistes s'avère à la fois moins onéreux et plus respectueux de l'environnement. Ça vaut le coup d'essayer...

Un site internet référence tous les réparateurs d'Occitanie, avec leur localisation et leurs spécialités. Retrouvez les plus proches de chez vous : www.reparateurs-occitanie.fr

La dernière solution pour ces objets et matériaux est parfois la déchetterie.

Après la déchetterie, certains produits peuvent être réutilisés par les organismes en charge de leur valorisation.

Les textiles par exemple (vêtements, linge de maison, chaussures) déposés dans les bornes de collecte prévues à cet effet, sont ensuite triés, recyclés ou réemployés. Les

consignes sont les suivantes : votre linge doit être propre et sec pour ne pas s'abîmer, enfermé dans des sacs pour être protégé et les chaussures attachées par paire pour ne pas être séparées. Vous trouvez des points de collecte de textiles dans les lieux de passage et en déchetterie. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site internet : www.lafibredutri.fr.

Les déchets électriques et électroniques subissent le même sort, quelle que soit leur taille. Sèche-cheveux, consoles de jeu, téléphones, mixeurs... tous ces petits appareils sont contrôlés pour être réparés et réemployés. Retrouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur le site : www.eco-systemes.fr

Ce qui différencie localoccaz d'autres sites de petites annonces (ESS)

Écologique

- › Vous participez au réemploi : vendez et donnez au lieu de jeter
- › Vous donnez ou vendez à proximité de chez vous (peu d'empreinte écologique)
- › Vous réduisez le coût de traitement des déchets de votre collectivité (prélevés sur vos impôts)

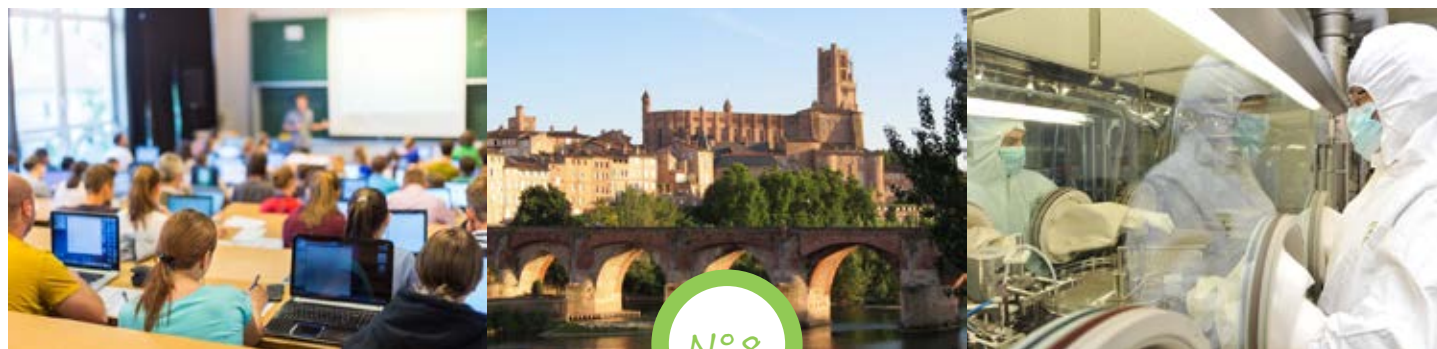
Social

- › Votre objet répondra peut-être au besoin d'un voisin
- › Vous avez l'opportunité de rencontrer votre voisinage via le don ou la vente
- › Achetez ou donnez aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire de votre territoire

Sécuritaire

- › Vous avez la possibilité de voir l'objet avant de l'acheter.
- › Les transactions financières se font en main propre : moins de risques d'arnaques

TRIFYL - Route de Sieurac - 81300 LABESSIERE-CANDEIL
Tel : 05 63 81 23 00 - Fax : 05 63 81 23 01
Syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés © 2005



N° 8



L'État *pour le* Tarn

MOUSTIQUE TIGRE, À NOUS D'AGIR !

Édito

Jusqu'au 30 novembre se déroule en métropole la campagne de surveillance du moustique tigre et des maladies arboviroses qu'il peut transmettre. Double surveillance, entomologique et épidémiologique, elle mobilise de nombreux acteurs sur le territoire du Tarn pour limiter la propagation du moustique tigre et protéger la population des infections qu'il peut véhiculer tout en respectant la biodiversité locale.

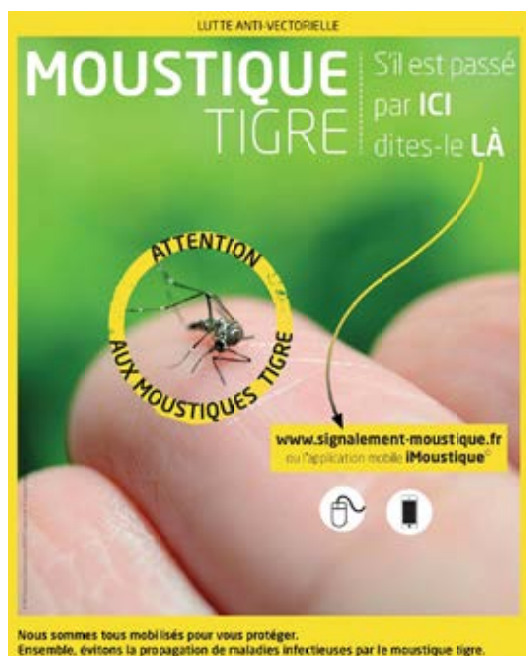
Pilotée par l'Agence Régionale de Santé, la surveillance du moustique tigre est l'affaire de tous et chacun peut agir pour limiter sa prolifération, signaler sa présence mais aussi se protéger par des gestes simples. C'est pourquoi j'ai souhaité appeler votre attention sur ce sujet, en vous donnant des informations pratiques que je vous invite à partager.

Jean-Michel MOUGARD, Préfet du Tarn

Comment reconnaître le moustique tigre ?

Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté. Il peut, dans certaines conditions bien particulières, transmettre la dengue ou le chikungunya.

C'est un moustique de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure.



Comment limiter le risque de transmission potentielle des maladies transmises par le moustique tigre ?

Deux réseaux de surveillance sont mis en place :

- suivi des personnes qui présenteraient les symptômes des maladies évoquées et revenant d'une zone épidémique (professionnels de santé, Agence Régionale de Santé, Santé Publique France...),
- suivi de la progression géographique du moustique réalisé par L'EID (Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen).

Puis-je participer au réseau de surveillance du moustique-tigre ?

Oui, son signalement complète les actions déjà mises en place pour limiter le risque d'implantation des maladies transmises par des moustiques.

Pour pouvoir signaler la présence d'un moustique-tigre aux autorités sanitaires, rendez-vous sur le site : <http://www.signalement-moustique.fr/>

L'État pour le Tarn

Les acteurs de la lutte contre le Moustique Tigre

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) Occitanie définit, les mesures de surveillance entomologique (en lien avec le conseil départemental du Tarn) et de lutte anti-vectorielle. Elle organise la veille sanitaire et les investigations épidémiologiques autour des cas avérés et suspects de chikungunya, de dengue et de zika.

En présence de cas suspects ou confirmés, l'ARS Occitanie procède à une enquête épidémiologique et sollicite le **conseil départemental** et l'**opérateur de démoustication (EiD Méditerranée)** afin que des prospections soient réalisées dans le voisinage immédiat des lieux de résidence et fréquentés par les patients, pour que les mesures nécessaires soient prises (contrôles, démoustications).

L'ARS Occitanie a également conventionné avec des organismes pour mener une campagne de sensibilisation sur la lutte antivectorielle afin de communiquer sur les bonnes pratiques à adopter. En 2018, des stands seront animés par le centre permanent d'initiative environnement (CPIE) du Tarn à Castres (marchés de plein vent en juin) à Albi (Marché biologique mardi 5 juin de 16h à 20h, marché, quartier), à Lescure d'Albi et Mazamet (Florale).

L'ARS Occitanie a également contribué à l'élaboration d'un kit pédagogique «Mouskit» à destination des enseignants (écoles et collèges) dont l'objectif est d'améliorer les connaissances des 9-15 ans sur les moustiques et de promouvoir de nouveaux comportements individuels et collectifs.

Le saviez-vous?

Le moustique tigre n'est pas lui-même porteur des maladies qu'il transmet. Il n'est que le vecteur de leur transmission. Lorsqu'il pique un individu malade, il devient porteur et peut alors transmettre le virus de l'arbovirose (chikungunya, dengue, zika,...) à quelqu'un d'autre.

C'est pourquoi les voyageurs qui reviennent de pays concernés par ces maladies doivent être attentifs à tous symptômes et se protéger scrupuleusement des piqûres.

Dans tous les cas, si vous êtes dans cette situation, nous vous recommandons d'en parler à votre médecin.

Comment se protéger des piqûres ?

->Appliquer sur la peau des produits anti-moustiques la journée et la nuit. Médecins et pharmaciens peuvent vous donner des conseils sur les produits à utiliser pour les enfants et les femmes enceintes.

->Porter des vêtements couvrants et amples.

->Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée.

->Utiliser des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.

->**Les produits anti-moustiques ne permettent pas de les éliminer durablement. Il est nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.**

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

Pour éliminer les larves de moustiques chez nous



Éliminer les endroits où l'eau peut stagner :
petits débris, encombrants, déchets verts...
Les pneus usagés peuvent être remplis de terre, si vous ne voulez pas les jeter.

Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement :
gouttières, regards, caniveaux et drainages.

Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.

Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, etc.).

Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) entretenir votre jardin.



L'État pour le Tarn

...

N° 8 - Mai 2018

Directeur de publication :

Jean-Michel MOUGARD
Préfet du Tarn

Rédaction / PAO / Crédits photographiques :

Service communication de la préfecture

Adresse :

Préfecture du Tarn
81013 Albi Cedex 9

05 63 45 61 61

Fax : 05 63 45 60 20

courrier@tarn.pref.gouv.fr



Facebook :

Prefet-du-Tarn



Twitter :

Prefet81



Site internet :

www.tarn.gouv.fr



SERVICE DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'environnement et des affaires foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PROGRAMME DE GESTION 2019/2024 DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU
TESCOU ET DU TESCOUNET

Par arrêté interpréfectoral du 19 juillet 2018, une enquête publique relative au programme de gestion 2019/2024 des cours d'eau du bassin versant du Tescou et du Tescounet (déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale) a été prescrite pendant une durée de 31 jours consécutifs, soit du mardi 18 septembre 2018 à 9 h au jeudi 18 octobre 2018 à 17 h 30.

La déclaration d'intérêt général permettra au Syndicat mixte du Tescou et du Tescounet de mettre en oeuvre des actions destinées à la restauration écologique des cours d'eau, à l'atteinte du bon état chimique des cours d'eau et à la prévention des inondations. L'autorisation environnementale permettra au Syndicat mixte du Tescou et du Tescounet de réaliser des travaux relevant de la nomenclature « loi sur l'eau ». Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur le président du Syndicat mixte du Tescou et du Tescounet – 2, Allées Jean Jaurès – 81630 Salvagnac (05/63/57/11/85).

Cette enquête publique se déroulera sur le territoire des communes de Beauvais sur Tescou, Castelnau de Montmiral, Gaillac, La Sauzière Saint Jean, Lisle sur Tarn, Montdurausse, Montgaillard, Salvagnac, Puyelsi, Saint Urcisse et Tauriac (département du Tarn), Corbarieu, La Salvétat Belmontet, Montauban, Monclar de Quercy, Reyniès, Saint Nauphary, Varennes, Verlhac sur Tescou et Villebrumier (département de Tarn-et-Garonne), Le Born et Villemur sur Tarn (département de la Haute-Garonne).

Le Préfet du Tarn est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats. Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de Salvagnac (81630).

La commission d'enquête, désignée par le Tribunal Administratif de Toulouse, est composée des membres suivants : M. Didier CANCE (président), retraité de la fonction publique d'État, M. Patrick LEGRAND (membre), retraité de la gendarmerie et M. Elie LUBIATTO (membre), cadre France Télécom en retraite.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- en version papier dans les mairies des communes précitées aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies au public
- en version numérique via un poste informatique situé en mairie de Salvagnac (81630) aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie au public
- en version numérique sur le site internet des services de l'État du Tarn via le lien suivant : *[www.tarn.gouv.fr/Site_des_services_de_l'Etat_du_département_du_Tarn/Politiques_publicques/Environnement, prévention des risques naturels et technologiques/Projets impactant l'environnement/Dossier d'enquête et résumé non technique du dossier/DIG et autorisation environnementale bassin versant Tescou Tescounet](http://www.tarn.gouv.fr/Site_des_services_de_l'Etat_du_département_du_Tarn/Politiques_publicques/Environnement,_prévention_des_risques_naturels_et_technologiques/Projets_impactant_l'environnement/Dossier_d'enquête_et_résumé_non_technique_du_dossier/DIG_et_autorisation_environnementale_bassin_versant_Tescou_Tescounet)*

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture du Tarn (Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et des affaires foncières – Place de la Préfecture – 81013 Albi Cedex 09) dès la publication de l'arrêté interpréfectoral portant ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci.

Un registre d'enquête, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, sera déposé, durant toute la durée de l'enquête publique, dans les mairies des communes précitées afin de permettre au public de consigner ses observations et propositions aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies au public. En outre, les observations et propositions écrites et orales du public, ainsi que les demandes d'information, seront également reçues par la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie de Salvagnac (département du Tarn)	mardi 18 septembre 2018 de 9 h à 12 h
Mairie de Saint Nauphary (département de Tarn-et-Garonne)	jeudi 20 septembre 2018 de 14 h à 17 h
Mairie de Lisle sur Tarn (département du Tarn)	mardi 25 septembre 2018 de 9 h à 12 h
Mairie de Le Born (département de la Haute-Garonne)	lundi 1 ^{er} octobre 2018 de 14 h à 17 h
Mairie de Lisle sur Tarn (département du Tarn)	mardi 2 octobre 2018 de 9 h à 12 h
Mairie de Montauban (département de Tarn-et-Garonne)	mercredi 3 octobre 2018 de 9 h à 12 h
Mairie de Salvagnac (département du Tarn)	samedi 6 octobre 2018 de 9 h à 12 h
Mairie de Lisle sur Tarn (département du Tarn)	vendredi 12 octobre 2018 de 14 h à 17 h
Mairie de Saint Nauphary (département de Tarn-et-Garonne)	samedi 13 octobre 2018 de 9 h à 12 h
Mairie de Montauban (département de Tarn-et-Garonne)	mardi 16 octobre 2018 de 14 h à 17 h
Mairie de Salvagnac (département du Tarn)	jeudi 18 octobre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30

Les observations et propositions du public pourront, pendant toute la durée de l'enquête publique, être adressées par voie postale en mairie de Salvagnac (81630), siège de l'enquête publique, à l'attention de M. le président de la commission d'enquête ou être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-autorisation-smix-tescou-tescounet@tarn.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables au siège de l'enquête publique (mairie de Salvagnac 81630) et sur le site internet des services de l'État du Tarn. Les observations et propositions du public consignées sur les registres d'enquête seront aussi consultables au siège de l'enquête publique (mairie de Salvagnac 81630). Par ailleurs, les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, dans les préfectures du Tarn, de Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne, dans les mairies des communes concernées ainsi que sur le site internet des services de l'État du Tarn, de Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne.

À l'issue de la procédure, la décision statuant sur la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale sera prise par arrêté conjoint des Préfets du Tarn, de Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne.

Élagage sous les lignes électriques

N'oubliez pas de maintenir les branches de vos arbres à distance de sécurité des lignes électriques sinon ENEDIS peut vous le facturer

ENEDIS, anciennement ERDF, est l'entreprise du groupe EDF, chargée du transport de l'électricité et donc de l'installation et l'entretien des lignes électriques aériennes et enterrées. Il s'agit d'une entreprise ayant délégation de service public et à ce titre ses obligations et ses prérogatives sont régies par le droit public et s'imposent à tous les habitants du territoire français.

L'installation de lignes électriques a fait l'objet d'une loi spécifique en date du 15 juin 1906 qui a été abrogée le 1er janvier 2016 mais les conditions d'entretien des lignes sont maintenues en particulier par la LOI n°2018-727 du 10 août 2018 - art. 59 et l'Article L323-11 du Code de l'Énergie. qui reconnaît à Enedis le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

Tout propriétaire a l'obligation de respecter les réseaux publics aériens ou enterrés sur son domaine et reste responsable des ouvrages ou activités pouvant causer des dommages au réseau pour autant que ces ouvrages ou activités sont postérieurs à leur installation.

On voit dans ce texte que le propriétaire est financièrement responsable des élagages des arbres portant atteinte au réseau électrique qu'il soit sur son domaine ou sur le domaine public proche (ex. : branches débordant sur la rue). Le propriétaire peut faire lui-même ou par un élagueur les travaux préventifs quand l'opération respecte les distances de sécurité (variables suivant le type de lignes : voir règles ci-dessous). Dès que les travaux entrent dans le volume de sécurité seul Enedis (ou ses s/traitants) sont habilités à les réaliser (aux frais du propriétaire éventuellement).

Ainsi sauf à démontrer que l'arbre était existant à l'installation de la ligne (PV de travaux et expertise de l'arbre), le propriétaire doit supporter le coût de l'élagage.

Sites pouvant être consultés :

- > www.enedis.fr/sites/default/files/documentation/Reseau_Propriete_Privee.pdf
- > www.notaires.fr/fr/immobilier-fiscalite/achat-et-vente-cas-particuliers/les-servitudes-voisinage-et-droit-de-passage
- > www.legifrance.gouv.fr

Bernard Villaret

ENEDIS nous a transmis les textes ci-dessous.

Position de l'arbre	Position du réseau	Responsabilité de
En domaine privé	En domaine privé	L'élagage est réalisé par Enedis NB : Si la plantation de l'arbre ligne, le propriétaire a la responsabilité des arbres sur sa propriété.
En domaine privé	En domaine public	1 ^{er} cas : la végétation ne recouvre pas l'emprise, l'élagage est à réaliser par le propriétaire de l'arbre en respectant les règles énoncées ci-dessous. 2 ^{ème} cas : la végétation est dans l'emprise, les travaux sont réalisés par Enedis pour la sécurité, le coût de l'élagage est à la charge du propriétaire de l'arbre (Arti

La norme NF C 15-100 décrit les **distances minimales** de sécurité à respecter entre la végétation et le réseau électrique.

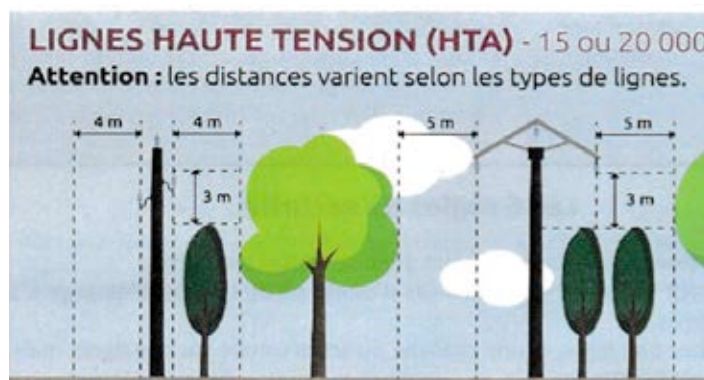
À titre indicatif : zone d'emprise, extraits de l'arrêté ministériel du 17/05/2001

Les 6 règles de sécurité

Service dépannage Enedis : 0 972 675 087

- 1 Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3m des lignes.
- 2 Faire une DT-DICTt auprès d'Enedis en cas d'intention de travaux d'élagage à proximité d'une ligne électrique.
www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr
- 3 Ne jamais toucher une ligne, ni une branche ou arbre tombé sur une ligne, mais prévenir le service dépannage d'Enedis.
- 4 Ne pas planter ou laisser pousser des arbres aux abords d'ouvrages électriques.
- 5 Ne pas faire de feu sous les lignes.
- 6 Informer le service dépannage (en cas d'arbre ou branche menaçant).

Pour votre sécurité, il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue.



6^e soirée de l'économie à Salvagnac

Après la finance éthique (novembre 2015), le mouvement coopérative (Scop, SCIC mai 2016), le projet associatif (novembre 2016), une conférence de Jacques PRADES : « Développement rural : pour une nouvelle économie » (mai 2017), l'accompagnement de la création d'entreprise à l'embauche (novembre 2017) et enfin au programme de ce mercredi 6 mai, le financement des projets avec la directrice de l'agence du Crédit mutuel de Saint-Sulpice, le délégué général d'Initiative Tarn et une représentante du fond de financement éthique Iès Tarn.

Plusieurs porteurs de projets étaient présents pour partager stratégies et solutions de financements.

Initiatives Tarn est une association loi 1901, créée en 1988 par le Département et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn qui regroupe des partenaires publics et privés pour résoudre l'ensemble des questions de faisabilité financière d'un projet économique dans la TPE (très petite entreprise) en création, reprise-transmission ou développement.

Son conseil d'administration a créé un Fonds de soutien, dont le montant actuel est de 1,8 millions d'euros. Il permet de réaliser des Prêts d'Honneur à 0 % et sans caution personnelle aux créateurs et repreneurs d'entreprise dont l'apport en fonds propres doit être augmenté pour aider au financement global du projet par les banques.

Ce prêt d'honneur, comme la plupart des outils présentés ici, renforce la crédibilité du projet et de son porteur, afin que les porteurs de projets puissent lever des fonds auprès des banques.

Le Crédit Mutuel nous a précisé quelles étaient leur logique d'étude des demandes de financement ; cohérence entre le porteur et son projet, qualité du montage financier, soutien apporté par des partenaires reconnus par les banques (comme Initiatives Tarn ou Iès), étude de marché, business plan et montage financier cohérent (relation solvabilité des clients potentiels, étude de marché, prix, ...).

Pour Iès la logique d'étude de dossier est la même. Mais Iès ajoute un regard sur l'éthique du projet et une implication dans le capital pour une durée finie sous forme de parts sociales. Cette implication va se concrétiser par un soutien des bénévoles d'Iès au projet, à la comptabilité et la gestion. Le capital investi est rétribué pour payer le risque pris par Iès.

Les partenaires financiers viennent soutenir un projet mais surtout son porteur. Ainsi, son engagement, les fonds propres qu'il mobilise, la cohérence entre le porteur du projet, ses compétences, son expérience, son réseau et le projet économique proprement dit, sont les éléments les plus importants de l'analyse et de la faisabilité du projet. Nous entendons par là que les partenaires financiers soutiennent bien un porteur de projet et son projet. Dans cet ordre.

Les projets qui vont le plus loin sont ceux qui sont accompagnés de l'idée à leur réalisation.

En Novembre nous proposerons de nouveau une soirée de l'économie le thème que nous traiterons sera : **Manger et produire localement : des projets économiques du champ à l'assiette.**

Dispositifs s'adressant directement au créateur / à la créatrice

Aide à la reprise et à la création d'entreprise (Arce) versée par Pôle emploi

Cette aide consiste à recevoir le versement des allocations chômage sous la forme d'un capital.

Montant : 45 % du reliquat des droits à l'assurance chômage

Modalités : versement en 2 fois (une moitié après l'obtention de l'Accre, l'autre 6 mois après la date de création/reprise de l'entreprise) ▶

► Aide à la création d'entreprise par des demandeurs d'emploi handicapés de l'Agefiph sous forme de subvention

Montant : 5 000 € maximum versés en complément d'un apport minimum de 1 500 €

Conditions :

- › être demandeur d'emploi handicapé
- › détenir plus de 50 % du capital de l'entreprise créée (ou reprise)

Prêts d'honneur à taux zéro pour financer les fonds propres et le besoin en fonds de roulement (BFR) de départ.

Ils sont proposés et accordés par :

- › différents réseaux de création/reprise d'entreprise
- › certaines entreprises dans le cadre de l'essaimage
- › ou par les filiales d'entreprises constituées en tant que «sociétés de reconversion»

Montant : variable selon les réseaux et les projets. Peuvent varier de 2 000 à 50 000 € (voire plus pour des projets innovants)

Conditions à remplir par l'emprunteur :

- › passer par une commission de sélection
- › mettre obligatoirement un emprunt bancaire complémentaire en place

Concours pour la création d'entreprise organisés par les collectivités locales, fondations, entreprises, etc...

Crédits solidaires accordés par l'Adie, la Nef ou les caisses solidaires en lien avec des prêts d'honneur à taux zéro

Montant : jusqu'à 10 000 € (variable selon les projets).

8

Durée : 4 ans pour le microcrédit, 5 ans pour le prêt d'honneur

Pour les jeunes créateurs : Créajeunes lancé par l'Adie propose un microcrédit complété par un prêt d'honneur à taux zéro et un accompagnement

Aide à la création d'entreprise innovante de Bpifrance sous forme d'une subvention destinée à financer les dépenses de validation du projet (conception du projet, étude de faisabilité, recherche de partenaires, etc.)

Montant : 30 000 € maximum

Dispositifs s'adressant à l'entreprise

Prise de participation et/ou prêts participatifs par des organismes de capital risque solidaire

- › Garrigue
- › Love money
- › FinanCités
- › Clubs Cigales
- › Prise de participation de «business angels» (investisseurs particuliers)

Prêts aidés à moyen ou long terme

Prêts bonifiés et avances offerts par certaines régions. Ces aides sont variables d'une région à une autre.

ENFANCE



DEPARTEMENT DU TARN



**COMMUNE
DE SALVAGNAC**
81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18
Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr



LA MAIRIE DE SALVAGNAC MET CETTE TABLE DE PING PONG A VOTRE DISPOSITION



RAQUETTES ET BALLES SONT DISPONIBLES A LA MAIRIE,
AU RESTAURANT « **LE RELAIS DES 2 VALLEES** » et Chez **FLEURETTE**.
IL SUFFIT DE VOUS Y RENDRE AUX HEURES D'OUVERTURE.
VOUS LAISSEZ UNE PIÈCE D'IDENTITÉ
QUI VOUS SERA RENDUE A LA RESTITUTION DES RAQUETTES.

La rentrée à Canta Grelh

Une nouvelle organisation du temps des enfants a vu le jour en cette rentrée scolaire.

La communauté d'agglomération a voté le maintien de la semaine de 4 jours et demi, aussi pour essayer de se rapprocher des recommandations des chrono-biologistes les matinées de classes ont été allongées d'une demi-heure, les après-midi raccourcis d'un quart d'heure et les activités périscolaires regroupées le jeudi après midi.

lundi mardi vendredi : 8h45 - 12h15 et 13h45 à 16h00

mercredi : 8h45 - 12h00

jeudi : 8h45 - 12h15 et NAP : 14h - 16h

L'équipe enseignante est en partie renouvelée avec l'arrivée de Mme Platon et M. Ruffio en remplacement de Mmes Natte et Brunier et M. Brault pour les compléments de service de Mme Platon, Mme Pelle et le temps de décharge administrative de Mme Gressé.

L'école compte à la rentrée **166 enfants** toujours répartis en 7 classes : les PS/MS de Mme Rudman, les MS/GS de Mme Natali, les GS/CP de Mme Meunier, les CP/CE1 de Mme Platon, les CE1/CE2 de M. Ruffio et les 2 CM1/CM2 de Mmes Pelle et Gressé.

Mme Sandy Savit, entourée des animateurs et des AT-SEM, est toujours responsable des activités périscolaires.

Les projets en athlétisme, course longue et randonnée musicale seront reconduits et cette année l'école bénéficie de la présence d'un étudiant de l'Institut de Formation de Musicien Intervenant, ainsi que de celle d'une personne en Service Civique.

Nous souhaitons à tous une bonne année scolaire.

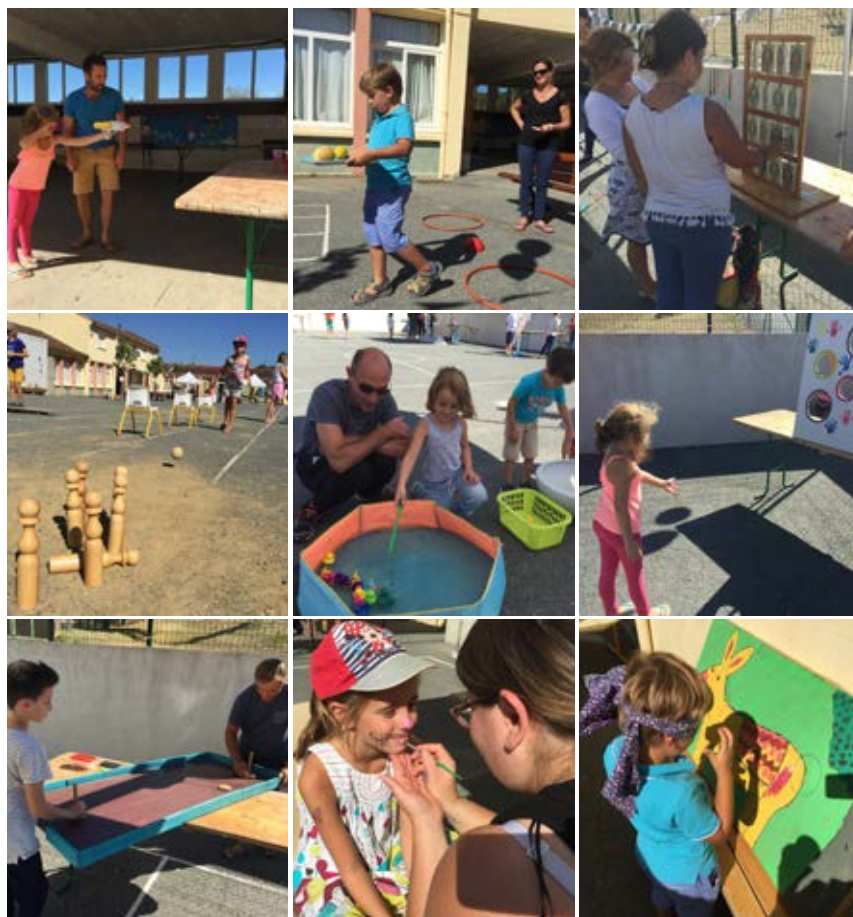
Et n'oublions pas le rendez-vous de la kermesse organisée par l'APE le samedi 29 septembre.

Régine Added

Kermesse de la rentrée

Après le succès de la première édition de la kermesse en septembre 2016 et une annulation en septembre 2017. La kermesse était le samedi 29 septembre de retour pour la plus grande joie des enfants qui demandaient régulièrement « *C'est quand qu'il y a la kermesse ?* » Fidèle au concept de rapprocher les familles, l'APE souhaitait que cet événement se déroule à la rentrée pour faire connaissance, se retrouver... Les enfants sont venus nombreux pour tester leur agilité, leur mémoire et affronter le chamboule tout, atteindre la cible, renverser les quilles, se détendre autour d'une pêche aux canards...

L'APE remercie vivement tous les parents bénévoles qui se sont mobilisés tout au long de ce samedi, les enseignants pour leur participation, la mairie pour le prêt de barnum et bien sûr toutes les familles de s'être déplacées si nombreuses.





Permis piéton

Depuis 2006, la gendarmerie nationale, en partenariat avec la sécurité routière et la MAIF, sensibilise les plus jeunes sur les dangers de la route auxquels ils peuvent être confrontés lors de trajets piétons. Déjà 6 millions d'enfants de CE2 ont suivi la formation et reçu leur permis piéton. Les thèmes abordés sont variés : les déplacements à pied, comment et où traverser, être piéton en agglomération ou bien en campagne.

Le permis piéton s'adresse aux élèves de CE2 et se décompose en quatre étapes :

- › l'intervention du gendarme aux élèves ;
- › un travail en classe avec l'enseignant ;
- › l'examen en classe ;
- › la correction et la remise des permis piétons.

En avril et mai 2018, le gendarme référent scolaire du secteur salvagnacois de la communauté de brigades de Rabastens est intervenu à l'école Canta Grelh à Salvagnac. 32 élèves ont été sensibilisés et ont appris à être autonomes et responsables dans leurs déplacements. Tous les élèves de CE2 ont réussi l'examen et sont maintenant titulaires du permis piéton.



Permis internet

Depuis 2015, la gendarmerie nationale et l'association AXA Prévention ont uni leurs forces de protection et de prévention contre les risques sur Internet. Dans le cadre de ce programme, 650 000 enfants de CM2 ont déjà été sensibilisés aux multiples dangers présents sur Internet, les réseaux sociaux, et jeux en ligne.

Le permis internet s'adresse essentiellement aux élèves de CM2. L'organisation se déroule également en quatre étapes :

- › une intervention et présentation du gendarme aux élèves
- › un travail en classe avec l'enseignant
- › l'examen en classe,
- › correction et remise des permis internet.

En avril et mai 2018, le gendarme référent scolaire du secteur salvagnacois de la communauté de brigades de Rabastens est intervenu à l'école de Salvagnac.

De manière générale, il a été expliqué aux 26 élèves de CM2 qu'il faut se comporter de manière civique sur Internet et les réseaux sociaux, comme ils le font dans la rue (sans insulte, ni menace, ni moquerie), tout cela étant réprimé par la loi. Cette analogie de bon sens, est le fil conducteur du permis Internet. De nombreux et riches débats ont animé les échanges entre l'enseignant, le gendarme et les élèves.

L'ensemble des élèves a réussi l'examen, et est désormais prêts à surfer sur Internet en toute sécurité.

Le référent gendarmerie



Le projet « salle des jeunes »

L'équipe municipale a souhaité poursuivre l'élaboration du projet de rénovation du centre bourg avec les enfants du village afin de soutenir leur implication lors de la réunion du 18 mars 2018.

Ils ont répondu présents même si en nombre plus restreint que précédemment, 17 participants au total, de 9 à 15 ans.

M. le maire Bernard Miramond et M. Fabien Fenestre ont présenté l'ordre du jour en mettant en avant certaines réalisations qu'il a déjà été possible de mettre en œuvre :

- › Un abribus a été installé 15 jours après la 1^{re} réunion près de la gendarmerie ;
- › Une table de ping-pong a trouvé sa place sous la halle de la mairie (les raquettes et les balles sont à disposition à la mairie, à l'hôtel des Deux Vallées et chez la fleuriste), et permet déjà à nos jeunes de se retrouver pour y jouer à l'abri du vent et de la pluie.
- › Des bancs vont être installés dans le cœur du village

Deux thèmes de réflexions ont été exposés oralement :

- › l'installation d'un bike-cross sur le terrain près de la salle omnisport : la conception est à l'étude

- › proposition d'expérimenter l'organisation d'une salle des jeunes dans les locaux de la mairie

Afin de pouvoir y réfléchir concrètement, nous sommes tous allés visiter les lieux.

La salle proposée dispose d'un accès par la cour intérieure du Centre Culturel. Pendant les heures d'ouverture de la mairie, la salle attenante et la salle du conseil municipal leur seront également accessibles.



Il y aurait aussi la possibilité d'accéder à l'Espace Culturel pour organiser des fêtes de temps en temps.

Cette visite leur a permis déjà d'imaginer l'aménagement nécessaire, le matériel dont ils ont besoin, les horaires, la gestion de l'espace en fonction des tranches d'âge.

De retour à la salle Caraven Cachin les enfants se sont mis au travail. Fabien Fenestre leur a demandé de mettre par écrit en petits groupes toutes les idées qui leur venaient à l'esprit. Les adultes en présence les ont accompagnés dans leurs discussions.

Après un bon goûter, Fabien Fenestre a pu énoncer les propositions :

Baby-foot et flipper

› Frigo

› Canapé, pouf, hamac, fauteuil pour l'extérieur

› Console de jeux

› Enceinte

› Boule disco et rideau occultant

› Tableau blanc

› Matériel de dessin

› Jeux de société

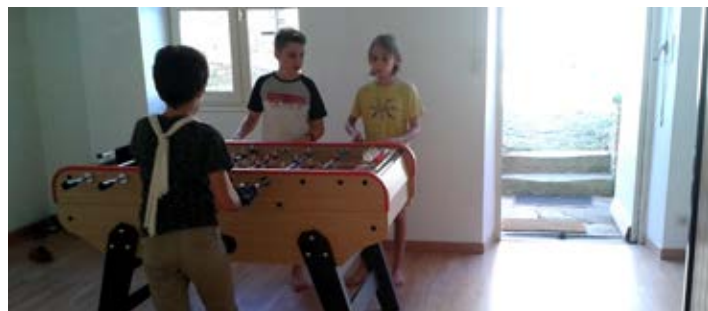
› Horloge

› WIFI

› Ballon

› Vidéo projecteur et écran

› Porte vélo



Les enfants proposent 3 tranches d'âge :

7-12(1), 12-14(2), 14-17 ans (3).

Ils préconisent une ouverture de la salle :

› le mercredi : 13h - 18h (1)(2) et 19h - 20h (2)(3)

› WE et vacances scolaires : 14h - 18h (1)(2) et 18h - 23h (3)

Les parents devront organiser une permanence et être joignables rapidement.

Fabien Fenestre et Bernard Miramond attendaient que les enfants élaborent eux-mêmes leur projet, l'objectif est atteint !

Devant tant d'enthousiasme, l'équipe municipale ne pouvait à son tour que se mobiliser afin de pouvoir poursuivre l'aventure avec eux à la rentrée prochaine. Pendant l'été,

la salle a été repeinte en blanc, le sol revu et remplacé par un revêtement adapté, un babyfoot commandé et installé dans la foulée ! Ainsi les enfants et leurs parents ont été conviés à une première visite le samedi 8 septembre, jour du forum des associations. Une réunion a été improvisée pour une première discussion sur l'organisation qui va pouvoir faire vivre ce lieu dans un esprit participatif.



Rapidement, l'idée de monter une association a émergé, en y associant les enfants qui devront eux aussi constituer un bureau (réélection tous les 6 mois par exemple). En effet cette visite a suscité un afflux de questions, de demandes qui ont été d'emblée canalisées : pour démarrer, il faudra se contenter de ce qui est mis à disposition, charge à eux de s'organiser pour meubler, décorer, faire vivre le lieu qui sera ouvert à tous les enfants du village de 9 à 15 ans (CM2, Collège). L'ascenseur de la mairie permettra l'accès aux enfants en situation de handicap. M. Bernard Miramond envisage de placer un lavabo et un éclairage extérieur dans le jardin attenant.

Le principe d'un planning incluant un parent référent qui disposera des clefs est acquis. Ce planning devra être transmis trimestriellement à la mairie. Pour démarrer, les horaires seront fonction de ces permanences mais un premier tour de table laisse envisager une ouverture pendant les horaires d'ouverture de la mairie, à la sortie du collège en semaine de 17h30 à 19h, le mercredi après-midi, le week-end (possibilité de soirées jusqu'à 22h), quand il y a des concerts à l'Espace Culturel (possibilité d'inviter des enfants extérieurs au village ponctuellement).

La création de cette association permettra d'établir une carte d'adhérent à l'année, de recueillir l'attestation d'assurance responsabilité civile. Tous les enfants scolarisés à Salvagnac pourront adhérer (habitant les villages à proximité).

Une première réunion parents et enfants permettra de constituer l'association et de fixer collectivement les règles de vie de ce lieu.

A suivre...

Frédérique Massat pour l'équipe municipale

Programme des activités parents / enfants

GAILLAC

2^{ÈME} SEMESTRE 2018

SERVICE
PMI

GRATUIT



NOUVELS
ATELIERS

La journée
des
bébés

de 10 h
à 16 h

Un espace de rencontre
parents-bébés animés
par une puéricultrice et
une sage-femme

10 h

« PAUSE » café ou thé

10 h 30

Atelier « **PAPOUILLE** » :
Approche du bébé par le tou-
cher

12 h - 13 h 30

« **PARTAGE** »
autour d'un repas convivial

13 h 30

« **PAUSE** » Café ou thé

14 h - 15 h

Atelier « **PAPOTAGE** » :
groupe de parole autour de
vos questions en présence
d'une psychologue et des
professionnels PMI

14 h 30 - 15 h 30

Atelier « **PAPOUILLE** » :
Approche du bébé par le
toucher

Participation libre aux ateliers
et aux horaires que vous
souhaitez.

Lieu ?

Salle Dom Vaysette
2 Rue du Comte de Toulouse
GAILLAC

Quand ?

1 lundi par mois

→ 10 SEPTEMBRE

→ 8 OCTOBRE

→ 12 NOVEMBRE

→ 10 DÉCEMBRE

Que faut-il apporter pour
l'atelier « **PAPOUILLE** » ?

Venez dans une tenue
confortable, avec 2 serviettes
de toilette, une huile de
massage (éviter les huiles
d'amande douce et de sésame
qui présentent un éventuel
risque d'allergie) et les affaires
de bébé afin de pouvoir le
changer, le nourrir si besoin.

La puéricultrice et la sage-
femme sont à votre disposition
toute la journée pour répondre
à vos questions.

de 10 h
à 11 h

Pour
les bébés
entre 1
et 9 mois

Bébé Zen

Détendre son bébé par la
musique, les balancements
et le toucher.

Pour qui ?

Pour les bébés âgés
entre 1 et 9 mois

Lieu ?

Maison du Département de
Gaillac - Service PMI - 12 Rue
Hippolyte Rigal - GAILLAC

Quand ?

1 mercredi matin par mois

→ 19 SEPTEMBRE

→ 17 OCTOBRE

→ 7 NOVEMBRE

→ 5 DÉCEMBRE

Que faut-il apporter ?

Privilégier une tenue confortable
pour vous et vos enfants.

de 10 h
à 11 h

Pour
les bébés
à partir de
6 mois

SENS

dessus dessous

Eveiller son enfant grâce aux
sens et aux premières
expériences motrices.

Pour qui ?

Pour les bébés à partir de 6 mois et
jusqu'à l'acquisition de la marche.

Lieu ?

Le lieu de cette action reste à définir :
Gaillac ou Cahuzac-sur-Vère.
Plus d'informations à compter du
15 septembre par mail :
pmi-gaillacois-ds@tarn.fr ou par
téléphone : 05 63 34 01 20.

Quand ?

1 mercredi matin par mois

→ 10 OCTOBRE

→ 21 NOVEMBRE

→ 19 DÉCEMBRE

Que faut-il apporter ?

Privilégier une tenue confortable pour
vous et vos enfants.

www.tarn.fr

T A R N



LE DÉPARTEMENT

Pour qui ?

Tous les enfants accompagnés de son ou de ses parents.

Par qui ?

Des professionnelles du service PMI du Département du Tarn :
éducatrice de jeunes enfants, puéricultrices, sage femme.

Pour vous renseigner :
Service PMI (Protection
Maternelle et Infantile)
PMI Pôle Gaillacois
tél. 05 63 34 01 20
pmi-gaillacois-ds@tarn.fr

CULTURE

Des Juifs réfugiés ou cachés à Salvagnac 1942-1944

« Les premiers textes importants produits par l'État Français, sans aucune pression allemande, furent les statuts des Juifs (3 Octobre 1940 et 2 Juin 1941) qui les transformaient en catégorie inférieure en leur interdisant toute une série de professions », c'est ce qu'écrit Jean Estébe, dans son ouvrage « Les Juifs à Toulouse et en Midi Toulousain ». Il s'agissait des premières mesures antisémites prises par le gouvernement de Vichy ; elles furent suivies par d'autres, encore plus répressives. Il y eut surtout la rafle des 16 et 17 Juillet 1942 au Vélodrome d'Hiver à Paris. C'est ainsi que de nombreuses personnes ou familles juives furent assignées à résidence, tandis que d'autres pressentant le danger d'arrestation quittèrent leur domicile pour se soustraire aux autorités françaises et allemandes.

Dés 1942, des familles ou des personnes juives arrivèrent et s'installèrent à Salvagnac, il y en eut aussi en 1943, elles repartirent après la Libération de La France à la fin de l'été 1944.

Il est aujourd'hui difficile d'établir une liste complète et précise de ces réfugiés, il y a déjà plus de soixante ans que ces événements se sont déroulés. Voici les noms des personnes qui ont pu être retrouvés.

M. et Mme. Katz et leur fils Paul. Juifs hongrois, installés à Toulouse depuis 1933, ils furent assignés à résidence à Salvagnac. Ils logeaient dans une maison appartenant à M. Dessens au quartier Saint-Michel.

M. et Mme Camille Bloch, leurs deux garçons âgés de 16 et 17 ans et la mère de M. ou Mme. Bloch. Ils étaient venus de Paris grâce à un réseau constitué par des agents des Ponts et Chaussées. Ils habitaient au quartier Chantilly, dans la maison de Mme Pagés, près de l'ancienne gendarmerie.

M. et Mme. Gäsenbaum et leur fille, ils résidaient sur la place de la Mairie, dans la maison de M. Gary ancien greffier.

Un professeur dont le nom est sorti des mémoires, ainsi que sa gouvernante se trouvaient chez Mlle Costes, route de Saint-Martin.

Vladimir X..... juif polonais, tailleur, occupait un appartement dans l'immeuble à l'angle de la place de la Mairie et du chemin de la Péchique.

Janine Zylbersztein, fille d'émigrés polonais se retrouvait pensionnaire chez les sœurs de Saint-Joseph ainsi que Judith Jaffel.

A Saint-Urcisse, la famille Alexandrovitch, bijoutiers, rue de la Pomme à Toulouse avait trouvé refuge.

Tous ces réfugiés trouvèrent dans l'ensemble un bon accueil à Salvagnac, il en avait été ainsi pour d'autres réfugiés, républicains espagnols entre autres.

Deux textes rédigés par ces réfugiés sont reproduits ci-après. L'un a été écrit par Janine Zylbersztein, épouse Heyman, à l'occasion de la remise de la médaille des Justes aux neveux de Mère Saint-Léon, le 28 Novembre 2007 ; l'autre par Paul Katz qui évoque ses années passées à Salvagnac.

Histoire du Sauvetage de Janine Zylberztein (Heyman)

Mozek Zylberztein et Frafda Szarfztein, originaires de Pologne émigrent en France dans les années 30 ; ils se rencontrent, se marient et ont une fille Janine née à Paris le 8 Décembre 1938.

A la déclaration de la deuxième guerre mondiale, Mozek Zylberztein s'engage comme volontaire dans l'armée française ; il est fait prisonnier de guerre et restera 5 ans au stalag IV C.

Sa femme et sa fille Janine se réfugient d'abord à Larche en Corrèze, où elles vivent avec d'autres membres de leur famille en tant que réfugiées juives jusqu'à l'automne 1943. Chassées alors par le propriétaire de l'appartement qu'elles occupaient, par crainte de représailles, la mère et la fille partent dans le Tarn, dans le hameau de Saint-Gérard près de Salvagnac rejoindre une sœur du père.

Pour mettre sa fille en sécurité, la mère s'adresse directement à Mère Saint-Léon, Supérieure Générale de la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph dans le Tarn et responsable de plusieurs pensionnats.

Mère Saint-Léon (Rose Bonnet) née le 5 Janvier 1880 à St Exupère dans l'Aveyron, accueille sans hésiter la petite Janine âgée alors de 5 ans à l'École St Joseph de Salvagnac prenant de gros risques en acceptant une fillette plus

jeune que les autres (de 6 à 14 ans) ; elle cacha aussi parfois la mère.

La fillette est restée pensionnaire au couvent St Joseph de Salvagnac de Janvier à Août 1944, vivant comme une petite catholique, allant à la messe (sans tentative de conversion). Janine a gardé un très bon souvenir de la façon dont Mère St Léon l'a consolée et réconfortée après la séparation d'avec sa mère et d'une façon générale de son séjour au pensionnat. Il n'y a pas eu d'arrangement financier.

Janine partie vivre aux États-Unis, n'a pas gardé de contact avec Mère St Léon après la guerre. Ce n'est qu'en 1998, qu'elle est retournée à Salvagnac, pour faire des recherches : elle a trouvé à Albi, où elles étaient en retraite, deux religieuses de l'École St Joseph, qui avaient séjourné après son départ.

Puis elle a été contactée par l'abbé Pierre Mathieu de Castres qui a fait des recherches sur les enfants juifs cachés dans le Tarn.

Mère St Léon était la Supérieure du Couvent Saint Joseph d'Oulias, maison mère qui a accueilli Michel et Mouba Jacoby de 1942 à 1944 (témoignage de leur fille Béatrice Mardiguan née Jacoby).

De son autorité dépendait également :

L'école St Joseph de Salvagnac, où se trouvaient la petite Janine ainsi qu'une autre fille Judith Jaffel (de 1942 à 1944). L'école St Joseph d'Alban où 6 fillettes juives furent recueillies selon les consignes de l'Archevêque d'Albi ; la médaille des Justes a été décernée à Mère Jeanne-Françoise. L'école Jeanne d'Arc à Castres où Béatrice Jacoby a été accueillie en 1943-44.

L'école La Madeleine à Albi où étaient cachées plusieurs fillettes juives.

Mère St Léon est décédée le 27 Septembre 1947 à Oulias des suites d'une pénible et douloureuse maladie. Elle se montra digne, courageuse, paisible et admirable jusqu'à la fin : 6 Juin 2008

Une plaque a été posée le 6 février 2007 près de la porte ouest du château ; « *A la mémoire de Mère Saint Léon Supérieure à l'école Saint Joseph de 1936 à 1947 - Médaille des Justes 06.02.07* »

Janine Zylberzstein (Heyman) était présente à cette cérémonie ainsi que le Consul d'Israël à Marseille.

Jean Lauzeral, juillet 2018

Salvagnac

Une histoire, un passé tourmenté, Un futur à construire depuis toujours

Qui peut imaginer, longeant la RD999, ce que recèlent les pierres de ce village perché sur son promontoire et dont les maisons s'étalent au fur et à mesure du temps vers Rabastens, Montauban ou cette même route. Anciennement route Nationale 99, elle traverse le département du Tarn depuis Montauban et nous relie à Millau et plus loin encore à Cavaillon après avoir traversé Saint Rémy de Provence.

Qui peut imaginer ce que les brumes de l'histoire ont fait disparaître du castrum romain au château médiéval sur les terres des Comtes de Toulouse ? Quel passé l'histoire moderne nous incite-t-elle à rechercher depuis la destruction du bourg en 1586 jusqu'à son renouveau au XVIII^e siècle ? Ces traces de l'histoire, Jean Lauzeral, Salvagnacois de souche et ancien maire de 1979 à 1995, les a parcourues entre les pupitres des archives régionales à Toulouse, et départementales à Albi, mais aussi locales ici même à Salvagnac ainsi qu'à Saint Urcisse et Rabastens.

De ces longues et laborieuses recherches, il a tiré de nom-

breux écrits que l'on peut retrouver dans plusieurs ouvrages de sa main:

- › *Salvagnac. Essor d'une commune rurale au XIX^e siècle* aux éditions Erès.
- › *SALVAGNAC avant 1789. Notes et documents*. Editions Erès.
- › *Les années noires dans le canton de Salvagnac. 1942-1943-1944*.
- › *Une brève histoire de Salvagnac. Version 2016*. Document de 2 pages diffusé au public.

Ainsi que de nombreux documents qui ont été diffusés dans l'Écho du Tescou, pour la plupart à la rubrique « la page d'histoire » de 2002 jusqu'à aujourd'hui. Le tableau joint récapitule ces parutions.

Quelques travaux n'ont pas été diffusés dans l'Écho du Tescou :

- › *Vente des terres de Monclar le 13 mai 1713*, décembre 2010.
- › *Accord entre Olivier et Arnaud de Monclar en août 1335*. Août 2011.

- › *Hommage Monseigneur Legendre au Roy le 21 avril 1716.* Transcription août 2011.
- › *Le codicille de Garsinde.* Août 2011.
- › *lettre à Legendre Elections Consuls 1er janvier 1720.* Septembre 2011.
- › *Raimond VII à Salvagnac 4 décembre 1224.* Décembre 2011.

Le 5 juillet 2011, il a donné une conférence : « *Les Comtes de Toulouse. Grandeur et fragilité d'une puissante dynastie méridionale* ».

D'autres documents permettent de consulter les travaux de chercheurs, souvent amateurs, sur les traces de notre histoire :

- › *Mémoires historiques du village de Salvagnac. Année 1759 de l'Abbé Pierre Pradier, curé de Salvagnac de 1753 à 1772.*
- › *Monographies des villes et villages de France. Cantons de Salvagnac et Rabastens.* Elie-A. Rossignol. Collection Res Universis.

- › *Inventaire du château de Salvagnac en 1606.* Revue du Département du tarn. Année 1894 – 11^e volume.

Les portes de la recherche sont grand 'ouvertes car beaucoup de choses restent à découvrir de notre histoire et de ses traces, même si, selon les époques, l'homme s'est un peu acharné, souvent par ignorance, à tenter de les effacer.

Alors passionnés d'histoire, amateurs ou professionnels, chercheurs ou professeurs, une voie vous a été ouverte, à vous de la continuer...

En attendant, pour ceux qui ne les possèdent pas encore, ou voudraient les offrir ou commencer à étudier notre longue histoire, vous pourrez vous procurer les livres de Jean Lauzeral sur le stand de l'association Culture et Tourisme lors du forum des associations ou auprès de nos marchands de journaux, M. et Mme Massot, La Dépêche, avenue Caraven Cachin.

Yves RAYMOND

Tableau récapitulatif des parutions des écrits de Jean Lauzeral dans l'Echo du Tescou

Document Titre	Date de parution	EdT #
Siège et Destruction de Salvagnac 1586-1587	Janvier 2002	77
Un salvagnacois méconnu : Alfred Caraven Cachin	Juillet 2002	79
Salvagnac : Terre d'asile. L'arrivée des réfugiés espagnols en 1937 et 1939.	Octobre 2002	80
Henri de Navarre, futur Henri IV, a séjourné à Salvagnac le 12 août 1585	Juillet 2003	83
Le 26 septembre 1937, inauguration du réseau d'eau de Salvagnac	Janvier 2004	85
Assassinat à Salvagnac en 1606	Avril 2004	86
Un magasin de meubles à Salvagnac au début du 20 ^e siècle	Juillet 2004	87
Inventaire du château de Salvagnac en 1606	Janvier 2005	89
Un Salvagnacois écrivain et journaliste : Emile Vaisse – Cibiel (1829-1884)	Avril 2005	90
Salvagnac et les Salvagnacois vus en 1886 par Raymond de Toulouse Lautrec.	Juillet 2005	91
Des Protestants à Salvagnac aux XVI ^e et XVII ^e siècle	Octobre 2005	92
Le Canton de Salvagnac selon la carte de Cassini II vers 1780.	Janvier 2006	93
Le tribunal de justice de paix et de simple police à Salvagnac en 1906	Avril 2006	94
Comment pendant plusieurs siècles, fut protégé le vignoble de Salvagnac	Juillet 2006	95
A propos de l'herbier de Caraven Cachin. Extraits de la revue du Tarn n° 202	Juillet 2006	95
Salvagnac, possession en 593 de la reine Brunehaut : légende ou réalité ?	Octobre 2006	96
Salvagnac et les comtes de Toulouse : De Raimond IV à Raymond VII. 1 ^{re} partie	Janvier 2007	97
Salvagnac et les comtes de Toulouse : De Raimond IV à Raymond VII. 2 ^e partie : jusqu'au décès d'Anne de Monclar	Avril 2007	98
Salvagnac et les Vicomtes de Monclar : de Bertrand à Anne de Monclar	Juillet 2007	99
La journée du 21 août 1944 à Salvagnac. 1 ^{re} partie	Juin 2008	101

Document Titre	Date de parution	EdT #
La journée du 21 août 1944 à Salvagnac. 2 ^e partie	Septembre 2008	102
La clientèle de l'hôtel Audouy à Salvagnac de 1907 à 1944. 1 ^{re} partie	Décembre 2008	103
La clientèle de l'hôtel Audouy à Salvagnac de 1907 à 1944. 2 ^e partie	Mars 2009	104
Des loups à Salvagnac au début du 19 ^e siècle	Juin 2009	105
Au printemps 1814, des unités de l'armée Napoléonienne qui rentrent d'Espagne cantonnent à Salvagnac. 1 ^{re} partie	Octobre 2009	106
Au printemps 1814, des unités de l'armée Napoléonienne qui rentrent d'Espagne cantonnent à Salvagnac. 2 ^e partie	Janvier 2010	107
Dénombrement des feux du Consulat de Salvagnac en 1475. 1 ^{re} partie.	Octobre 2010	109
Dénombrement des feux du Consulat de Salvagnac en 1475. 2 ^e partie.	Janvier 2011	110
Dénombrement des feux du Consulat de Salvagnac en 1475. 3 ^e partie	Avril 2011	111
L'An 1211 à Salvagnac	Août 2011	112
Visite d'Edmond Cabié à Salvagnac au mois de mai 1877	Novembre 2011	113
Donation faite par Raimond VII, comte de Toulouse, à son frère Bertrand dans son château de Salvagnac le 4 décembre 1224.	Juillet 2011	114
Procédure de révision du nombre des feux du lieu de Salvagnac, ordonnée par Pierre de Rabastens, Sénéchal de Toulouse et d'Albigois 1372.	Mai 2012	115
Vers 1730, l'église de Saint Barthélémy de Souleiroune fut interdite au culte. Pourquoi ?	Décembre 2013	119
Le Patrimoine Salvagnacois. La chapelle Saint Jacques de La Bouysse et son histoire.	Février 2014	120
Les inondations du Tescou et du Tescounet au 18 ^e siècle.	Janvier 2015	123
Lettre à Gaspard François Legendre, Baron de Salvagnac, en vue de l'élection des Consuls en 1720.	Mai 2015	124
Salvagnac : Terre d'asile. L'arrivée des réfugiés espagnols en 1937 et 1939. Réédition de l'EDT N° 80 d'octobre 2002.	Avril 2016	127
Raimond VII, Comte de Toulouse 1222 – 1249.	Janvier 2017	129



© YVES RAYMOND LICENCE LIBRE

L'Eglise Notre Dame de Salvagnac et son Trésor d'Art sacré

Cette église a été construite de 1874 à 1877, sa première pierre a été posée et bénie le 7 Avril 1874 par Joseph Cayzac, Vicaire Général du diocèse et originaire de Salvagnac. Elle a été consacrée le dimanche 20 Octobre 1878 par Monseigneur Ramadié, archevêque d'Albi.

C'est très certainement la quatrième église qu'a connu le bourg de Salvagnac dans son histoire.

Avant la destruction de la ville et ses remparts en 1587, l'église se trouvait à proximité de l'édifice actuel, sur l'emplacement du bâtiment qui fut l'école publique de garçons de 1855 à 1962. Démolie en 1587 avec la destruction de la ville et de ses remparts, elle fut reconstruite sur le même emplacement en 1630.

En 1840, un troisième édifice fut construit sur l'emplacement de l'église actuelle. Cette église était en forme de croix latine et d'une superficie de 168 m², elle s'avéra très vite trop petite et fut démolie pour céder sa place à l'édifice actuel.

L'église Notre-Dame est d'un style qui mélange néo-roman et néo-gothique, sa superficie est de 310 m². Elle comporte une nef centrale qui se termine par un chœur pentagonal. Un moulage de l'Assomption de la Vierge surplombe le maître-autel. Les deux nefs collatérales s'achèvent à chaque extrémité par des chapelles. Les vitraux, datant de la construction, ont été récemment restaurés.

Il convient de remarquer dans l'église :

Deux bénitiers en pierre situés de part et d'autre de l'entrée. Ces bénitiers proviennent très certainement de l'église construite en 1630 ; l'un des deux a été malheureusement mutilé par une mauvaise restauration.

Un tableau représentant saint Joseph situé à gauche de la tribune. Ce tableau est signé du peintre toulousain Bernard Bénézet (1835-1897) très connu pour ses peintures religieuses. Il provient de l'ancienne chapelle du pensionnat pour jeunes filles fondé en 1850 par les sœurs de Saint-Joseph-d'Oulias. (C.M.H)

Des fresques peintes par Nicolaï Greschny en 1950. Ces fresques décorent les chapelles des collatérales, chapelles dédiées l'une à la Vierge et l'autre à Joseph.

Chapelle bas côté nord : la Vierge sur un trône en majesté, sur les murs latéraux sont évoqués des épisodes de la vie de Marie.

Chapelle bas côté sud : Joseph entouré de personnages de l'Ancien Testament, à droite Joseph patriarche qui vécut en Egypte, à gauche David Roi ; sur les murs latéraux sont représentés des épisodes de la vie de Joseph. En dessous de Joseph, l'artiste a représenté le village de Salvagnac et des salvagnacois.

Nicolaï Greschny, né en 1912 à Tallin en Estonie, a appris la peinture d'icônes avec son père qui était diacre. A l'école des Beaux Arts de Berlin, il découvre et fait l'apprentissage de la technique de la fresque. Il a réalisé de nombreuses

fresques dans le Tarn, mais aussi dans l'ensemble de la France. Il meurt en 1985 et repose dans la chapelle qu'il avait construite à la Maurinié près de Marsal (81).

Une crucifixion en bois « le Christ des affamés », elle se trouve dans le chœur. C'est une sculpture contemporaine, œuvre d'un sculpteur amateur Pierre Darios qui se dit « paysan sculpteur ».

Une Assomption de la Vierge au-dessus du maître autel, datant de la construction de l'église. Il s'agit d'un ensemble monumental réalisé par le célèbre atelier toulousain de terres cuites et de céramiques fondé par Auguste Virebent. (C.M.H)

Le Trésor situé dans la chapelle au fond du bas-côté sud et également dans la nef collatérale sud. Il convient de remarquer :

À droite et à l'extérieur de la chapelle, un tableau de la Crucifixion avec Jean et Marie datant du XVI^e siècle provenant de Saint-Jacques-de-Labouysse (C.M.H).

Une vitrine renfermant : des ostensoirs, calices, ciboires. Ces objets en métal argenté ou doré datent de la fin du XIX^e siècle ou début du XX^e. Des navettes pour l'encens, des boîtes et chrêmeaux pour les Saintes Huiles.

Entre la vitrine et la chapelle :

- › Un chandelier pour quinze bougies, utilisé autrefois pendant la Semaine Sainte pendant le chant des lamentations du prophète Jérémie.
- › Une croix en pierre trilobée avec un soleil au centre
- › Un lutrin en fer forgé avec un antiphonaire daté de 1856
- › Une cuve baptismale creusée dans un bloc de pierre d'origine locale.

Dans la chapelle de gauche fermée par une grille :

Dans la vitrine horizontale à droite

- › Le bicorné du dernier suisse de Salvagnac acheté en 1853
- › Un encensoir en cuivre du XVII^e siècle

- › Des ciboires en bois de tilleul époque révolutionnaire
- › Des pyxides et un ciboire en argent 1798-1809
- › Un coffre et des flacons pour Saintes Huiles en bois et étain du XVIII^e siècle ou début 19^e.

Sur le mur :

- › Une croix de clocher en fer forgé du XVI^e siècle
- › Une vierge à l'enfant, sculpture sur pierre du XIII^e ou XIV^e siècle (Église Saint-Jacques-de-La-Bouysse)
- › Un tabernacle à ailes et anges en adoration ; bois peint et doré du XVIII^e siècle (C.M.H.)

Sur un socle :

- › une statue en bois doré de la Vierge du XVIII^e, qui provient d'une des précédentes églises de Salvagnac.

Dans la vitrine verticale à gauche :

- › Une croix de procession argent, cuivre et bois (Eglise Saint-Pierre de Messenac) ; Toulouse 1514 (C.M.H.)

Depuis juin 2016 une toile monumentale (3m60 x 2m50) de Dèzes (1843) représentant l'Assomption qui ornait le chœur de l'église construite en 1840 a été classée à l'inventaire des Monuments Historiques. Un projet de restauration est en cours de réalisation, à l'issue duquel la toile sera installée à l'intérieur de l'église.

Tous les ans, à l'occasion des Journées du Patrimoine, mi septembre, l'église et son trésor sont ouverts au public avec l'assistance de l'association Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois et de l'équipe paroissiale.

Le reste de l'année, l'église peut être visitée en empruntant la clé de la porte d'entrée à la mairie. Par ailleurs des visites particulières peuvent être organisées avec le concours de l'association en en faisant la demande auprès du secrétariat de mairie.

La paroisse communique

Suite à l'érection des nouvelles paroisses de notre diocèse le 20 mai dernier, notre secteur paroissial de St-Sulpice-Rabastens-Salvagnac est devenu la PAROISSE SAINT-VINCENT DE PAUL.

Nous avons également réorganisé le fonctionnement « administratif » de la paroisse.

Cela nous a amené à changer l'adresse électronique de la paroisse.

Désormais, vous pouvez supprimer de vos carnets d'adresses les adresses suivantes :

paroisse.st-sulpice@wanadoo.fr

paroisse.rabastens@orange.fr

paroisse.strs@gmail.com

cate.strs@gmail.com

et d'adresser vos futurs courriels à la seule adresse suivante :

paroisse.sv2p@gmail.com

Nous vous en remercions

SPORTS & LOISIRS



Forum des associations



*Transats et petites laines,
« La gloire de mon père »
sous le ciel étoilé des Sourigous.*

Tout le long des allées Jean Jaurès, on a pu rencontrer les bénévoles des associations pour se renseigner ou s'inscrire aux activités : Culture et Tourisme, la paroisse, Âges sans frontières, les Restos du cœur, Yogagym, les Jardins Partagés et Broyeurs & Végétaux, Rives du Tescou football club, la SEPRA, Familles Rurales, Amicale des pompiers, bibliothèque, Planning Familial, Vox Musica, OPI, Lumen & Co et les marionnettes de Polychimères, Je Dis Loisirs, Places en Fête Le Galetas, Omma Yoga... Même si l'on peut regretter que certaines associations ne puissent ou ne souhaitent se joindre à cette journée vitrine de la riche vie associative de notre village, ce forum reste un moment important pour sa convivialité et les rencontres qu'il permet...



Petits trottineurs rejoignant la ligne de départ



*Grillades et légumes poêlés
sur les longues tablées*

Le festival de la récup 2018

250 personnes dont de nombreux enfants ont bravé la canicule pour assister à la deuxième édition du festival qui a eu lieu les 11 et 12 Août aux Camboulasses sur la commune de Salvagnac.

Un nouveau concept de la récup assez loin du vide grenier classique pour ces festivals qui se développent un peu partout en France. C'est un rassemblement de tout ce qu'on peut fabriquer avec de la récup.

12 ateliers expliquaient comment faire des meubles en carton, des objets en palettes, des marionnettes pour les enfants, des tableaux végétaux ou avec des radios médicales, des accessoires de modes, des sacs, du rempaillage de chaises, des produits d'entretien, du dentifrice et même des instruments de musique avec des anciennes bouteilles de gaz.

Deux conférences partagées au forum central ont expliqué comment construire sa maison à moindre coût avec de la récup ou comment obtenir un son parfait sur une

bouteille de gaz. Une balade botanique sur la propriété a proposé la récupération de plantes qui courent dans tous nos jardins et leur utilisation, et la création de mandalas végétaux. L'association Tarn et Dadou a prêté des jeux citoyens et un défilé de mode récup confectionné par la maison de retraite de Salvagnac sur le thème du mariage a été très applaudi.

On pouvait aussi admirer plusieurs expos de sculptures locales, tableaux récup ou sculptures en papier mâché. La soirée de Samedi s'est terminée par un apéro-concert avec la chanteuse Alicia BT. Une Gratifieria (petit vide grenier d'objets gratuits que vous pouvez prendre ou laisser en libre service) était positionnée à l'entrée du festival. Un festival qui ne manquera pas de se développer et que nous sommes prêts à renouveler en 2019. Le festival est organisé par l'association Espoirs de femmes. Le bénéfice est reversé aux femmes en difficulté par le biais d'une ONG. <https://festivalrecup.wordpress.com> et 09 50 25 98 25

Les jardins partagés de Salvagnac déménagent à la Péchique

En bas de la rue de la Péchique sur le versant Sud du village en bout de la rue du Soleihat un terrain de plus de 1000 m² appartenant à la Commune est en jachère depuis de nombreuses années. Ce terrain présente deux plateaux presque horizontaux et quelques arbres fruitiers ainsi qu'un rang de vigne.

Les jardiniers de l'association habitent presque tous au bourg. Il a paru judicieux de déménager du lotissement du Parc à cet emplacement d'ancien jardin. L'accès en sera facilité aux familles et réduira les déplacements motorisés.



Tous ceux qui souhaitent une parcelle de jardin en bénéficiant des conseils d'anciens sont invités à participer à la journée d'installation

Le samedi 13 octobre 2018 à partir de 14 h 00 à la Péchique Avec démonstration de broyeurs de bois et végétaux et inscription de tous ceux qui désirent bénéficier des broyeurs mis en commun

Bernard Villaret Tél : 06 86 79 87 72

Lumen&Co.. 2018-2019

Avant de démarrer cette saison, un petit retour sur cette Fête de la Musique 2018.

3 jours qui se suivent, des concerts, un air de mini festival qui s'est terminé avec une belle projection au lac des Sourigous : Woodstock, un film + de 3h de musique, une belle organisation (qu'il faut toujours améliorer), avec le public qui était au rendez vous. Merci à tous !

Et bravo à tous ceux qui ont participé au succès de cette belle soirée ciné guinguette.

À renouveler ! (reste à s'organiser entre associations pour rééditer une belle fête de la Musique 2019 !)

L'automne approche, les champignons aussi, ouvrez l'œil car :

Les projections cinématographiques reprennent :

- > « *Les champignons pourront-ils sauver le monde* » de Thomas Sipp et Anne Rizzo (date en cours d'élaboration).
- > Pour Noël : « *Tout en haut du monde* » de Rémi Chayet, le 15 décembre à 15h – salle du billard.
- > ... et + au gré des opportunités.

FORMATIONS

Fort du succès de la formation au film d'animation l'année précédente et désirant poursuivre la découverte des différentes pratiques dans l'audio-visuel,

2 journées d'initiation-formation pour adultes sont prévues cet automne pour les adhérents de l'association (10€) :

Présentation du logiciel Max/MSP/Jitter,

Logiciel largement utilisé pour réaliser des dispositifs interactifs mêlant différents médias.

dimanche 14 octobre. 9h-17h

Initiation au montage numérique avec le logiciel Adobe Première ;

dimanche 18 novembre. 9h-17h.

LES ATELIERS VACANCES

2 jours 1/2 chaque deuxième semaine des vacances de la Toussaint, Février et Pâques

... ouverts au jeune public, ils s'orientent cette année autour de la marionnette, des marionnettes. Ainsi seront abordés les différents types de construction et leurs étapes jusqu'aux techniques cinématographiques ou théâtrales de manipulation, pour donner vie au personnage. (ateliers animés par Virginie Lallement).

Public: 7-12 ans

Inscriptions indépendantes sur chaque session

Prix: 35€ / contenu différent à chaque vacances

Mardi - mercredi: 10h-17h et jeudi: 14h-17h suivi d'une présentation du travail aux familles.

Pour plus d'informations : lumen.co@free.fr

Journée des aidants

L'événement **Aidants et Aïdés, Balades et Ballades** aura lieu à Cahuzac-sur-Vère à l'occasion de la **Journée Nationale des Aidants, le dimanche 7 octobre 2018 à partir de 14 heures** à la salle des fêtes. Cette après-midi débutera par la présentation des deux associations : le Service d'Aide à Domicile Vère-Grésigne et La Maison Astrolabe. Cette dernière porte un projet de Maison de Répit. Ce temps sera suivi

d'une randonnée adaptée aux personnes à mobilité réduite autour du village et une conférence animée par le **Dr Bernard Pradines** au sujet de **la santé des aidants**, thème national choisi pour cette année 2018. Cette après-midi qui se voudra conviviale permettra de créer du lien entre les personnes souvent isolées par la maladie, les habitants, les associations du village, les professionnels de santé, les bénévoles et les élus.

Le Président,

et le Bureau du Conservatoire de l'Outillage

remercient vivement pour l'aide apportée et le travail fourni pour le déplacement des machines agricoles, qui étaient entreposées dans le séchoir à tabac chez Monsieur Laffont, qui ont été transportées aux Barrières.

Merci à Guy automobile et sa dépanneuse, à Pierre Miquel et son tracteur pour sortir les machines et Jean-Michel Bastide avec sa remorque.

dix transports ont été nécessaires pour tous. Un grand merci pour les grands services qui ont été réalisés le samedi 28 avril.



Pour prendre soin de vous !



L'association AGES SANS FRONTIÈRES propose des ateliers de prévention santé près de chez vous.

Plusieurs thématiques sont abordées :

› Stimulation cognitive et sommeil

› Activités physiques adaptées et nutrition

Et nouveauté cette année....

› Relaxation et détente en mouvement,

› Discussion en langue d'oc.

Ces ateliers ont pour objet la prévention de la perte d'autonomie de la personne âgée.

Pour obtenir plus de renseignements sur le contenu des

ateliers, les lieux d'intervention et les modalités d'inscription, n'hésitez pas à prendre contact avec nous

au 05 63 33 55 88 ou contact@asso-asf.fr

D'ores et déjà, vous pouvez noter dans vos agendas les dates des séances découvertes.

Elles vous seront proposées lors de la Journée Nationale des Aidants autour des deux nouvelles thématiques :

› **RELAXATION ET DÉTENTE EN MOUVEMENT**

le mardi 2 octobre de 11h à 12h30 à la salle du billard de Salvagnac ;

› **DISCUSSION EN LANGUE D'OC** le mercredi 3 octobre de 10h à 11h à la salle du billard de Salvagnac.

Au plaisir de vous retrouver autour de ces moments que nous espérons convivial et chaleureux...

Quand Handi'chiens rencontre Âges Sans Frontières !

C'est en Décembre prochain que Mister le golden Retriever arrivera d'Alsace pour changer le quotidien des résidents de l'EHPAD Petite Plaisance à Salvagnac.

Ce Handi'chien, répondant à une cinquantaine de commandes au service des personnes âgées et/ou en situation de handicap, se rendra tous les jours auprès des résidents pour ramasser leurs lunettes, leur télécommande, allumer leur lumière, donner l'alerte en cas de chute et surtout leur donner sans limite cette présence, et cette affection dont seuls les chiens ont le secret.

Après 2 ans de formation intense en famille d'accueil puis en centre, Mister pourra accompagner les aides-soignantes pendant leurs soins, mais

aussi les infirmières, les animatrices bien sûr et le professeur en activité physique adaptée lors de rencontres individuelles, mais aussi d'activités diverses.

En effet, Mister grâce à sa cape et sa carte Handi'chien pourra rentrer dans les commerces pour un accom-



pagnement aux courses, suivre les résidents lors de leur voyage annuel à la mer, prendre le bus et même le train ! Handi'chiens, Association reconnue d'utilité publique remet gratuitement un chien aux établissements sanitaires et sociaux (tout comme aux particuliers bien sûr) qui en font la demande, sous réserve que le référent désigné suive un stage et remette un dossier de demande attestant de sa crédibilité.

Les résidents attendent à présent Mister avec impatience, s'apprêtent à lui acheter son trousseau et à lui donner tout l'amour et l'affection qu'il mérite. Voici un beau cadeau de Noël pour les résidents de l'EHPAD Petite Plaisance qui nous l'espérons leur apportera du bonheur pour de longues années !

Agenda des manifestations

OCTOBRE

mercredi 3

Présence des animateurs environnement de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet qui proposent un stand de sensibilisation sur le marché hebdomadaire de Salvagnac.

samedi 13

Concert « Birds are alive »
21h au Galetas / Espace culturel
Organisé par Le Galetas / Places en Fête
Réservations au 06 79 68 12 15



samedi 13 et 28

Concours de tarot
21h - Salle Caraven Cachin

dimanche 14

Brunch lecture
10h30 à la bibliothèque

dimanche 14

Formation adhérents Lumen&Co :
Présentation du logiciel Max/MSP/Jitter,
9h - 17h

vendredi ? (date en cours d'élaboration)

Ciné documentaire « Les champignons pourront-ils sauver le monde » de Thomas Sipp et Anne Rizzo
21h
Organisé par Lumen & Co

dimanches 7, 14, 21, 28

Concours de belote
21h - salle Caraven Cachin

mardi 30 mercredi 31

10h/17h stage marionnettes organisé par Lumen&Co



samedi 17

Théâtre « Le journal d'un corps » de D.Pennac
21h au Galetas / Espace culturel
Organisé par Le Galetas / Places en Fête
Réservations au 06 79 68 12 15

dimanche 18

Formation adhérents Lumen&Co :
Initiation au montage numérique
9h/17h

dimanche 18

Repas annuel du secours catholique
Salle des fêtes de Grazac

dimanches 4, 11, 18, 25

Concours de belote
21h - salle Caraven Cachin

NOVEMBRE

jeudi 1er

14h/17h suite stage marionnettes

du samedi 3 au dimanche 11

Commémoration de l'armistice 1918 : expositions, projections, conférences, débats
[Programme complet page 16](#)

vendredi 9

Ciné débat « Joyeux Noël » précédé de « Lettres de Femmes »
20h - Salle Caraven Cachin
organisé par Lumen&Co dans le cadre de la commémoration de l'armistice 1918

samedi 10 et 24

Concours de tarot
21h - Salle Caraven Cachin

dimanche 11

Brunch lecture
dans le cadre de la commémoration de l'armistice 1918
10h30 à la bibliothèque

DÉCEMBRE

dimanche 9

Brunch lecture
10h30 à la bibliothèque

samedi 15

Cinéma « Tout en haut du monde » de Rémi Chayet
15h - Salle Caraven Cachin

samedi 15

Concert Cathon Cataix, poésie et chanson populaire
21h au Galetas / Espace culturel
Organisé par Le Galetas / Places en Fête
Réservations au 06 79 68 12 15

dimanche 16

Marché de Noël

dimanches 2, 9, 16, 23, 30

Concours de belote
21h - salle Caraven Cachin

ÉTAT-CIVIL

ILS ONT VU LE JOUR

- › Johan BROCHET
le 16/04/2018 à LAVAU
- › Leyana SOUKRI
le 20/06/2018 à LAVAU
- › Maël SIFFLET
le 18/07/2018 à MONTAUBAN
- › Robin BOYER
le 01/08/2018 à ALBI
- › Louane VINCENT
le 21/08/2018 à LAVAU
- › Elliot MADELAINE
le 06/09/2018 à ALBI

ILS SE SONT UNIS

- › Maxime LOGER et Edith DELAURE
le 14 juillet 2018
- › Damien BENESCHI et Joanna WARCHAL
le 18 août 2018
- › Guillaume BRESSANGES et Sarah LECOMTE
le 18 août 2018

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- › Jean-Pierre ALOUSQUE
le 7 juin 2018
- › Eric DECARPENTRIE
le 12 juin 2018
- › Jacques PIERSON
le 23 juin 2018
- › Rose RUIZ
le 24 juin 2018
- › Yvonne COURSIÈRES veuve BLANC
le 11 septembre 2018

NOUVEAUX ARRIVANTS

- › REDOND Henri-Jonathan et PARSY Emeline
- › HUNG Emilie
- › CASTILLO Marilyne



PERMANENCES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05 63 33 50 18 / Fax : 05 63 33 57 73
E-mail : mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé au public	14h30 – 17h30
Mardi	9h00 – 12h30	14h30 – 17h30
Mercredi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Jeudi	9h00 – 12h30	14h30 – 17h30
Vendredi	9h00 – 12h30	Fermé au public
Samedi	9h00 – 12h30 Uniquement le 1 ^{er} samedi du mois Permanence du CCAS le samedi d'ouverture	

Pour l'ouverture du 1^{er} samedi du mois : Présence d'un élu.
Liste nominative consultable sur le site internet.

LES PERMANENCES DES ADJOINTS

Pas de permanence le samedi 3 novembre
en raison du pont de la Toussaint

Samedi 1^{er} décembre : Christel Lagarrigue

OBJETS TROUVES

Nous avons recueilli en mairie des objets trouvés récemment.
Si vous souhaitez les récupérer, merci de vous présenter au secrétariat en nous décrivant l'objet, nous vous le remettons contre signature. Faute de quoi, au bout d'un an et un jour, l'objet sera considéré comme n'appartenant à personne.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Permanences du Service Urbanisme

Mercredi de 9h30 à 12h30
2 allées Jean Jaurès, Salvagnac

Bureau à Castelnau

Le foirail 81140 CASTELNAU DE MONTMIRAL
du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h30
Tél : 05 63 81 48 15 · severine.gaillard@ted.fr

- › s'adresser à eux pour tous renseignements/réclamations sur les ordures ménagères et le tri sélectif
- › s'adresser à eux (service SPANC) pour l'assainissement autonome, installation nouvelle ou mise aux normes

HORAIRES DE LA POSTE

05 63 33 51 61

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	14h00 - 16h30
Mardi	Fermé	14h00 - 16h30
Mercredi	Fermé	14h00 - 16h30
Jeudi	Fermé	14h00 - 16h30
Vendredi	Fermé	14h00 - 16h30
Samedi	9h00 - 10h15	Fermé

Levée du courrier

› En semaine à 12h00 › Le samedi à 10h30

Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie, au début des Allées Jean Jaurès.

HORAIRES CRÉDIT AGRICOLE

Horaires : mercredi 09:30 - 12:00

Téléphone : 05 63 34 08 21

Place de la Mairie, 81630 Salvagnac

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

05 63 40 59 02

Mercredi.....10h00 - 12h00 et 14h30 - 16h30

Vendredi.....16h30 - 18h30

Samedi et dimanche.....10h00 - 12h00

MARCHÉS

Mercredi matin.....marché traditionnel

Vendredi matin.....Boucher et fromager sur les Allées

OFFICE DU TOURISME

Ouvert du 2 juillet au 31 août

mardi au samedi de 10h à 12h et 15h à 18h

dimanche : 10h-12h30 : avec pot d'accueil des touristes et de leurs hôtes autour de produits du terroir

info@gaillac-bastides.com - 0 805 400 828

CORRESPONDANTS DE LA DÉPÊCHE

Isabelle Portal : isabelle.portal@ladepeche.fr (secrétaire)

Eric Berger : eric.berger@ladepeche.fr (rédacteur en chef)

CORRESPONDANT DU TARN LIBRE

Yves Raymond – 06 83 56 08 85 – fynn.raymond@orange.fr

AIDES À DOMICILE

Madame TRENTI Claire, Responsable de secteur des aides à domicile (ASAD), vous reçoit dans la grande Salle de l'Espace Caraven Cachin, le lundi de 8h à 10h, le mercredi de 9h à 11h et de 14h à 15h, le vendredi de 14h à 16h

Téléphone au 05 63 57 32 58 ou 06 37 48 26 67.

Mail : asad.salvagnac@orange.fr.

M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.

Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

CABINET MÉDICAL

Le Dr SIRUGUE et le Dr PICARD consultent sur rendez-vous :

Lundi, mardi et vendredi : 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00

Mercredi et jeudi : 9h00 - 12h00 et 16h30 - 19h00

Samedi : 9h00 - 12h00

(Secrétariat ouvert le matin au 05 63 33 52 50).

Vous pouvez joindre un médecin de garde de 20h à 8h ainsi que les weekends et les jours fériés au numéro 3966.

CABINET DENTAIRE

Tél : 05 63 55 48 18

3 avenue Caravin Cachin, Salvagnac

Le cabinet du Docteur Nicolas CORMENIER, Chirurgien-dentiste, consulte du mardi au vendredi et le samedi matin

LE CABINET INFIRMIER

16 Grand Rue - 81630 SALVAGNAC

Tel: 05 63 40 55 33 - infirmieres.salva@wanadoo.fr

Lundi au jeudi: 8h15-13h15 - Vendredi: 8h15-12h15

CENTRE DE SECOURS DE SALVAGNAC

05 63 40 57 23

PHARMACIE

Christel CAMBON 05 63 33 50 07

Horaires : Lundi à Vendredi : 9h-12h30 13h30-19h

Samedi : 9h-13h

Pharmacie de Garde : 3237

RECENSEMENT MILITAIRE (obligatoire)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81

Lieu et horaires des permanences.

Gaillac – lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil

Lisle sur Tarn - mardi, jeudi - 7 rue Chambre de l'Edit

GENDARMERIE NATIONALE

Planning des brigades.

Communauté de brigades de Rabastens

La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h ;

le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Tel : 05 63 33 68 15.

cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte

Mercredi de 14 h à 19 h, le samedi de 8 h à 12 h

et le dimanche de 9 h à 12 h.

Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte

le mercredi, de 8h à 12h - Tel. 05 63 33 68 35

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

PAROISSE SAINT VINCENT DE PAUL

Père Sébastien Diancoff

05 63 41 83 62 - paroisse.st-sulpice@wanadoo.fr

RESEAU TRANSPORT REGIONAL - HORAIRES DES CARS

LIGNE 921 – MONTAUBAN ALBI

Six fois par jour en semaine et deux fois le dimanche, des rotations de bus permettent de se rendre à Montauban ou Albi à partir de l'embranchement RD999 / route de Saint Pierre (Abri bus).
www.mobimipy.fr

INFO TAXI

SARL TAXIS D'OC - Service de taxi à Salvagnac

Téléphone : 06 47 25 43 23

SARL Gaillacoise AAAT - Service de taxi-ambulance

Téléphone : 05 63 33 28 43

SERVICE TAD (TRANSPORT À LA DEMANDE)

Le transport des usagers s'effectue le mercredi vers le marché de Salvagnac, le vendredi vers le marché de Gaillac et le samedi vers le marché de Rabastens, avec prise des usagers à leur domicile, en téléphonant préalablement au 0 805 60 81 00.

Tarifs : 2€ l'aller, 3€ l'aller/retour.

Carnets :

15€ pour 10 voyages simples - 25€ pour 10 voyages A/R

SIAEP RABASTENS

05.63.33.71.68

ENEDIS

OUVERTURE COMPTEUR (DEMENAGEMENT)

05.67.80.90.93

DEPANNAGE : 09.72.67.50.81

ECOLE SALVAGNAC

05.63.33.51.69

MICRO-CRECHE « ENFANT PHARE »

34 GRAND'RUE –MONTAGAILLARD

05.63.81.54.81

enfantphare81@orange.fr



**1914
1918**

TARDI

VERNEY

PUTAIN DE GUERRE !

L'EXPO

CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

Du 2 au 30 novembre

Exposition «Putain de guerre» de J. Tardi et JP Verney
dans les locaux de la mairie de Salvagnac

casterman